

# CONDENSE ANALYTIQUE

de l'ensemble des travaux - 1, 2, 3 Mars 1975

LA SEANCE PLENIERE DU SAMEDI 1° MARS 1975 - 14 H 00

Le Grand Auditorium du Palais des Congrès, depuis 13h15, n'a cessé d'accueillir les participantes - et les participants - aux "Journées Internationales de Paris". Au moment de l'ouverture des travaux, l'assistance sera évaluée à plus de deux mille personnes. Pour l'instant, à l'extérieur du Grand Auditorium dont la scène a été décorée des drapeaux des 53 pays participant aux Journées, Madame Françoise Giroud, Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, et Présidente du Comité National d'Organisation pour l'Année Internationale de la Femme, attend pour l'accueillir le Président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing.

Dès son arrivée, M. Giscard d'Estaing - au cours d'une très brève cérémonie protocolaire dans un salon attenant au Grand Auditorium - salue les femmes ministres et Présidentes ou Vice-Présidentes d'Assemblées Législatives des Pays d'Europe et des Etats francophones ainsi que Mme Sipila, Secrétaire Générale de l'Année de la Femme à l'O.N.U., qui ont accepté l'invitation aux "Journées Internationales de Paris". Il s'agit de :

- Pour l'AUTRICHE : Mme Ingrid LEODOLTER, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement
- Pour la BELGIQUE : Mme Rita de BACKER, Ministre de la Culture Néerlandaise et des Affaires Flamandes
- Pour la BULGARIE : Mme Svetla DASKALOVA, Ministre de la Justice
- Pour le CAMEROUN : Mme Delphine TSANGA, Ministre de la Santé
- Pour le CANADA : Mme Renaude LAPOINTE, Présidente du Sénat  
Mme Jeanne SAUVE, Ministre de l'Environnement  
Mme Silvia OSTRY, Sous-Ministre au Ministère de la Consommation et des Corporations
- Pour le CONGO : Mme Emilie MANIMA, Ministre des Affaires Sociales
- Pour le DANEMARK : Mme Eva GREDAL, Ministre des Affaires Sociales  
Mme Ritt BJERREGAARD, Ministre de l'Education
- Pour la FINLANDE : Mme Margatta VAANANEN, Ministre de l'Education  
Mme Seija KARKINEN, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales
- Pour le GABON : Mme Jeanne NZABOU MABIKA, Haut Commissaire de la Promotion Féminine  
Mme Agnès MYARE NKOGUE, Haut Commissaire aux Affaires Sociales
- Pour la GRANDE-BRETAGNE : Mme SUMMERSKILL, Sous-Secrétaire d'Etat Parlementaire au Home Office
- Pour l'IRLANDE : Mme Evelyn OWENS, Vice-Présidente du Sénat
- Pour l'ITALIE : Mme Tina ANSELMINI, Sous-Secrétaire d'Etat au Travail  
Mme CARETONI, Vice-Présidente du Sénat
- Pour le LUXEMBOURG : Mme THORN, femme du Président du Gouvernement
- Pour la NORVEGE : Mme Harlem BRUNDTLAND, Ministre de l'Environnement
- Pour les PAYS-BAS : Mme Irène VORRINCK, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement
- Pour la POLOGNE : Mme Halina SKIBNIEWSKA, Vice-Maréchale de la Diète
- Pour le PORTUGAL : Mme de IORDES PINTASILGO : Ministre des Affaires Sociales
- Pour le QUEBEC : Mme Lise BACON, Ministre d'Etat aux Affaires Sociales
- Pour la REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE : Mme SCHLEI, Sous-Secrétaire à la Chancellerie
- Pour la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : Mme ZANE FE TOUAM BONA, Ministre chargé des Affaires Sociales  
Mme GBOKOU, Ministre des Finances
- Pour le SENEGAL : Mme Caroline DIOP, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale
- Pour la SUEDE : Mme THORSSON, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
- Pour la TURQUIE : Mme Nermin NEFTCI, Ministre de la Culture
- Pour le VIET NAM SUD : Mme NGUYEN THI BAI, Vice-Présidente de la Chambre des Députés

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris  
Tel: 556 88 01

Presse - Documentation

- Pour la YOUGOSLAVIE : Mme Zora TOMIC, Ministre de la Santé
- Pour le ZAIRE : Mme Mata NKUMU, Commissaire à la Culture.

Toutes ces hautes personnalités étrangères viennent d'arriver du Quai d'Orsay où M. Jean Sauvagnargues, Ministre français des Affaires Etrangères, les avait conviées à déjeuner autour de Madame Françoise Giroud et d'un certain nombre d'autres femmes françaises participant aux manifestations de l'Année Internationale de la Femme en France. Plusieurs autres Ministres français s'étaient rendus à l'invitation de M. Jean Sauvagnargues : Mesdames Simone VEIL, Ministre de la Santé ; Hélène DORLHAC, Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (Condition Pénitentiaire) ; Annie LESUR, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education (Enseignement Préscolaire) ; Messieurs Jean LECANUET, Ministre de la Justice ; René HABY, Ministre de l'Education ; Michel DURAFOUR, Ministre du Travail ; Bernard DESTREMEAU, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères ; Jean Pierre SOISSON, Secrétaire d'Etat aux Universités ; Jacques BARROT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement (Logement) ; Jean-François DENIAU, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture.

Les personnalités pénètrent alors dans le Grand Auditorium, sous les applaudissements de l'assistance, et prennent place à la tribune qui a été dressée sur la scène. Dans les travées centrales et latérales, les caméras de télévision sont déjà braquées sur l'estrade où tout à l'heure, le Président de la République française prononcera le discours d'ouverture des "Journées Internationales de Paris". Photographes et journalistes - ils sont plus de 300, étrangers et français - sont aussi à pied d'oeuvre. Madame Françoise Giroud prend la parole.

Après avoir annoncé que M. Valéry Giscard d'Estaing va ouvrir les "Journées Internationales de Paris", Mme Françoise Giroud veut "dire brièvement la raison de cette manifestation, son esprit et son déroulement". Elle rappelle ainsi que l'O.N.U. a décidé en 1972 que l'année 1975 serait Année Internationale de la Femme, pour le 25ème anniversaire de la création de la Commission de la Femme à l'O.N.U. Elle rappelle aussi que la France a formé un Comité d'Organisation (1) réunissant "les représentants de plus de 60 associations, groupements, syndicats de toutes tendances". Ce Comité s'est mis d'accord sur l'organisation des "Journées Internationales de Paris". Sur son principe : réunir toutes les femmes ayant des responsabilités gouvernementales en Europe et dans les pays francophones. Sur son thème : la Prochaine Etape. Sur son programme : "aujourd'hui nos invitées prendront la parole pour nous dire ce que cela signifie dans leur pays d'être une femme directe-

ment associée au pouvoir ou d'être une citoyenne parmi d'autres... demain dimanche, le travail de confrontation se fera au sein de 6 Commissions... Les rapports sur ces travaux ne seront pas forcément unitaires et devront scrupuleusement refléter les prises de position éventuellement divergentes...". Ces rapports seront présentés lundi matin, après quoi deux hommes français, M. Pierre Laroque, Conseiller d'Etat, et M. Roger-Gérard Schwartzberg, Professeur de Droit à l'Université de Paris diront comment ils "voient la Prochaine Etape que les femmes doivent franchir".

M. GISCARD D'ESTAING, Président de la République, prend la parole et définit notamment des "lignes d'action pour l'avenir" (effacer les discriminations, créer une véritable égalité des chances entre les sexes, assurer libre choix et compatibilité entre maternité et profession, reconnaître l'autonomie sociale des femmes...) et déclare qu'il a "demandé au Gouvernement de mettre en oeuvre ces orientations".(2)

#### LA PRESENTATION DU FILM "UNE FEMME, C'EST QUOI?"

Après les applaudissements qui saluent la fin du discours du Président de la République, Mme Françoise Giroud demande à M. Valéry Giscard d'Estaing et aux personnalités étrangères placées à la tribune de gagner la salle, afin de pouvoir montrer un film qu'elle a fait réaliser spécialement pour les "Journées Internationales de Paris". "Ce film, déclare-t-elle, a pour objet de répondre à une question qui va planer sur tous nos débats : "une femme, c'est quoi?".

A la suite de la projection du film - montage réalisé d'après des extraits de bandes publicitaires - Mme Françoise Giroud en fait le commentaire suivant :

"...La publicité n'est que le miroir dans lequel il faut avoir le courage de se regarder. Les publicitaires sont les psychologues de ce temps. Ils savent renvoyer aux hommes et aux femmes l'image d'eux-mêmes que, dans leur inconscient, la plupart d'entre elles et d'entre eux conservent ou veulent conserver.

Cette image, c'est celle de la femme impure, ne cessant de laver ou de se laver, de se parfumer, cherchant à réconcilier la séductrice, la mère et la bonne ménagère, dans l'eau de vaisselle, censée faire de jolies

mains - la femme, n'est-ce-pas, doit toujours servir à quelque chose, faute de quoi elle est coupable, tandis que l'homme, viril et protecteur, est servi par sa compagne jusque dans l'achat de ses slips et de ses cravates!

Ces représentations des unes et des autres auraient disparu si elles ne trouvaient pas dans le public des correspondances, des résonances dont elles entretiennent d'ailleurs l'existence. Mais ces représentations disparaîtront quand on aura changé l'idée que l'on se fait du rôle social de l'homme et de la

(1). Voir rubrique A de notre catalogue de documentation.

(2). Discours intégral dans la rubrique D de notre catalogue de documentation.

femme. Est-ce trop demander à ceux qui le conçoivent de chercher à y contribuer?

J'espère que nous resterons toujours, les uns et les autres, sensibles à la beauté, à la grâce, à l'harmonie d'un corps ou d'un visage. Il serait absurde de nier la dimension de la sexualité dans l'ordre social puisqu'elle est à la source du statut de la femme. Cependant, une chose est d'être désirable et, le cas échéant, de s'en réjouir ; une autre chose est de se sentir obligée

d'être désirable pour pouvoir réaliser ses propres désirs. Or, c'est encore la condition de beaucoup de femmes de par le monde. Aider les femmes à se détacher de cette fonction d'objet, que l'on apprécie à sa valeur esthétique ou utilitaire, c'est reconnaître aux femmes - simplement - le droit à toutes les dimensions de la personne humaine, à leur véritable équivalence avec les hommes.

Les femmes, c'est quoi? Je serais heureuse que le petit film que vous venez de voir ait éclairé votre réflexion, même si elle ne rejoint pas la mienne".

#### LES DISCOURS DES PERSONNALITES ETRANGERES

Mme Françoise Giroud donne alors la parole à la première oratrice étrangère invitée aux "Journées Internationales de Paris", Mme Sipilä, Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Année Internationale de la Femme. Après Mme Sipilä, prennent successivement la parole :

- Mme Léodolter, Ministre autrichien de la Santé Publique et de l'Environnement (1),
- Mme de Backer, Ministre belge de la Culture Néerlandaise et des Affaires Flamandes,
- Mme Manima, Ministre des Affaires Sociales du Congo,
- Mme Schlei, Sous-Secrétaire d'Etat à la Chancellerie d'Allemagne Fédérale,
- Mme Sauvé, Ministre de l'Environnement du Canada,
- Mme Skibniewska, Vice-Maréchale de la Diète de Pologne,
- Mme Bacon, Ministre des Affaires Sociales de l'Etat du Québec,
- Mme Tsanga, Vice-Ministre de la Santé et de l'Assistance Publiques du Cameroun,
- Mme Gredal, Ministre des Affaires Sociales du Danemark,
- Mme Karkinen, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales de Finlande,
- Mme Summerskill, Sous-Secrétaire d'Etat Parlementaire au Home Office de Grande-Bretagne,
- Mme Anselmi, Sous-Secrétaire d'Etat au Travail d'Italie,
- Mme Carotoni, Vice-Présidente du Sénat d'Italie,
- Mme Vorrinck, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement des Pays-Bas.

A 18h30, l'horaire d'occupation du Grand Auditorium ayant été dépassé, Mme Françoise Giroud, constatant que chaque oratrice a parlé "un peu plus longtemps que prévu" et que toutes les invitées étrangères n'ont pu prendre la parole, annonce qu'une suite de cette première séance plénière est organisée - contrairement à l'ordre du jour initial - pour le lendemain matin, dimanche 2 mars, afin que toutes les personnalités étrangères puissent prononcer leur discours. La séance est levée.

#### Soirées-détente à l'Opéra et à la Maison de la Radio

Deux soirées avaient été organisées, au terme de cette première journée de travaux pour les invitées - et les invités - aux Journées Internationales de Paris : la première, réservée aux personnalités étrangères, se déroula à l'Opéra de Paris ; la seconde avait pour cadre la Maison de la Radio.

La soirée à l'Opéra, où était donné le "Don Carlos" de Verdi, réunit environ 200 invitées étrangères - la plupart des femmes Ministres ou Présidentes d'Assemblées, accompagnées de leur Ambassadeur à Paris. Mme Françoise GIROUD les accueillit avant la représentation et les retrouva autour du buffet qui les attendait entre le premier et le deuxième acte. Mme Marcellé DEVAUD, du Conseil Economique et Social, Présidente du Comité du Travail Féminin devait, ensuite, assurer le rôle d'hôtesse des invitées étrangères, Mme Françoise GIROUD se rendant à la Maison de la Radio pour retrouver les autres participantes des Journées Internationales de Paris.

Celles-ci - près d'un millier - avaient été accueillies dans un hall du 1er étage de la célèbre "Maison Ronde", par Mme Jacqueline BAUDRIER, Présidente de Radio-France. Rencontres, retrouvailles, autour des quatre buffets qui avaient été dressés, échanges de vue, premières impressions sur les travaux de l'après-midi, réflexion et préparatifs pour ceux du lendemain - cette longue soirée de détente ne fut certainement exempte de préoccupations sérieuses.

Vers 21h00, toutes les invitées furent appelées à se réunir dans un vaste auditorium où elles purent assister à la projection de deux films de télévision. Le premier, en couleurs, était tout à fait récent et s'intitulait "La mort d'un Guide". Il fit l'objet d'un bref commentaire de présentation par Mme Jacqueline Baudrier. Le deuxième, en noir et blanc, portait le titre "Les Matinales". Produit en 1965 par Eliane Victor - qui prit, en bien d'autres occasions, une part active aux travaux des J.I.P. (2) - ce film décrit certains aspects ~~de~~ des conditions de travail des ouvrières-nettoyeuses qui, le matin, font le ménage des usines, des bureaux, etc...

.....  
(1). Textes intégraux aux rubriques D, E et F de notre catalogue de documentation.

(2). Voir Pré-rapport sur l'Information, rubrique C de notre catalogue de documentation et rapport sur les travaux de la Commission n°6, rubrique I de notre catalogue.

# Journées Internationales de Paris

Condensé analytique (4)

---

## LA SEANCE PLENIERE DU DIMANCHE 2 MARS

---

La séance plénière reprend donc le dimanche matin, retardant d'autant l'ouverture des travaux des Commissions.

Prendent successivement la parole (1) :

- Mme Vaananen, Ministre de l'Education de Finlande,
- Mme Mabika, Haut Commissaire de la Promotion Féminine du Gabon,
- Mme Thorsson, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Suède,
- Mme Owens, vice-Présidente du Sénat d'Inde,
- Mme Brundtland, Ministre de l'Environnement de Norvège,
- Mme de Lourdes Pintasilgo, Ministre des Affaires Sociales du Portugal,
- Mme Zane Fe Touam Bona, Ministre délégué à la Présidence de la République Centrafricaine,
- Mme Diop, vice-Présidente de l'Assemblée Nationale du Sénégal,
- Mme Neftci, Ministre de la Culture de Turquie,
- Mme N'guyen Thi Hai, vice-Présidente de la Chambre des Députés de la République du Viet Nam,
- Mme Tomic, Présidente du Conseil Fédéral de la Santé de Yougoslavie,
- Mme Nkumu, Commissaire d'Etat à la Culture du Zaïre.

A l'issue de cette deuxième séance plénière qui aura finalement occupé toute la matinée, les participantes appelées à se réunir en Commissions l'après-midi, se retrouvent pour déjeuner au Restaurant du 7<sup>e</sup> étage du Palais des Congrès.

.....  
Fundação Cuidar o Futuro  
.....

---

## LES TRAVAUX EN COMMISSIONS, LE DIMANCHE 2 MARS (Après-midi)

---

Dès 14h30, les participantes aux Journées Internationales de Paris gagnent les salles où chacune des 6 Commissions doit tenir ses travaux.

On trouvera ci-après le compte-rendu analytique de ces réunions, excepté celle de la Commission n°6 sur "l'INFORMATION". Les services techniques du Palais des Congrès, en effet, ont omis de procéder à l'enregistrement des travaux de cette Commission que présidait Mme de LOURDES PINTASILGO, Ministre des Affaires Sociales du Portugal, et dont le rapporteur était Mme Eliane VICTOR. Nous présentons toutes nos excuses aux nombreuses participantes à cette Commission ainsi qu'aux lectrices et aux lecteurs de ce "condensé analytique" des Journées Internationales de Paris" qui ne manqueront pas de regretter comme nous la malencontreuse défaillance technique qui les prive de compte-rendu sur le sujet capital de l'Information.

.....  
(1). Textes intégraux de ces discours aux rubriques G et H de notre catalogue de documentation.

# Journées Internationales de Paris

Condensé analytique (5)

## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 1 - "PARTICIPATION POLITIQUE, SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE"

Madame VAANANEN, Ministre de l'Education de Finlande, préside la Commission et ouvre les travaux. Elle est entourée à la tribune par Mme BACON, Ministre des Affaires Sociales du Québec et co-Présidente de la Commission, Mme ANSELMINI, vice-Ministre du Travail en Italie et co-Présidente de la Commission, Mme LECLERC, (rapporteur de la Commission) Conseiller Général en Meurthe et Moselle, Mme TRIBOLATI de la C.F.T.C., Mme ROUME de la C.G.C., Mme Martine LEVY, Déléguée régionale (Rég. Par.), Maître Gisèle HALIMI, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Mme Marie Noëlle GODET, Secrétaire de la Commission, Mme Françoise DELAMOUR, Relations Publiques du C.N.P.F., M. SABOURET, Chargé de mission au Cabinet de Mme Françoise GIROUD, Mme Claude du GRANRUT, Responsable du Secrétariat Permanent et Secrétaire Générale du Comité du Travail Féminin.

Dès l'ouverture des travaux, Mme VAANANEN, Présidente, exhorte les participantes à se limiter à de brèves interventions. Puis, elle donne la parole à Mme Claire LECLERC, pour la présentation du pré-rapport (1) aux 350 participantes de la Commission.

Mme Claire LECLERC analyse les grandes lignes de ce texte et les commente. Relevant "une certaine absence des femmes aux postes de responsabilités", elle note qu' "il faut incriminer les Etats-Majors des Partis, mais aussi les femmes qui n'ont pas toujours la volonté et la force de vaincre les obstacles mis sur leur route... C'est là que nous pourrions faire des propositions concrètes, pour que la Société soit mieux adaptée aux besoins des femmes". En conclusion, elle affirme qu' "il faut que les femmes ne se contentent pas d'écouter : il faut qu'elles participent et qu'elles agissent".

Mme Elga KENNEL (2), de la Confédération des syndicats libres de Bruxelles estime que "l'égalité des chances passe par l'égalité dans l'éducation". Elle se prononce donc pour un enseignement mixte et souhaite voir "promouvoir des programmes de formation valorisant les femmes".

Mme ANDERSON, de Grande Bretagne pense que les femmes bien souvent ne font pas ce qu'il faut pour accéder aux postes de responsabilités alors que tout a été mis en oeuvre pour leur permettre cette accession aussi bien dans la vie politique que dans la vie professionnelle.

Mme MOREAU énumère des propositions pour améliorer la participation des femmes : - des émissions d'informations ouvertes à toutes les femmes; - de nouvelles lois électorales (la proportionnelle pour les municipales notamment); - un Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle Féminine....

Mme M.M. DIENESCH, Ancien Ministre, Présidente du Mouvement des Démocrates Ve, insiste sur le fait que les femmes "peuvent faire beaucoup pour changer la structure des Partis". Elle suggère d'autre part que le "Gouvernement dépose un projet de financement des partis politiques : "... pour qu'un parti soit reconnu comme tel, n'est-ce pas le moment d'imposer qu'il présente dans son bureau directeur un certain nombre de femmes, et qu'il présente aux élections un certain nombre de candidates?".

Mme Sylvie de SELANCY, Maire d'une commune de Moselle, estime que les problèmes "d'aménagement du territoire" sont essentiels, et que les femmes doivent là aussi "prendre les choses en moins". Elle propose donc qu'un Secrétariat d'Etat à l'Aménagement "soit confié à une femme, afin que soient mis en place tous les équipements nécessaires".

Mme Marcelle LAZARD, Présidente de la Commission Féminine du Mouvement européen français, insiste sur la nécessaire participation des femmes dans les syndicats, et réclame une véritable instruction civique dans les écoles. Enfin elle demande la "création d'un Secrétariat d'Etat aux Affaires européennes, qui soit confié à une femme".

Mme Pierrette LOISEAU, institutrice, membre du Conseil Politique du Centre Démocrate, chargée de mission au Bureau National des Femmes Démocrates, expose son expérience à Nancy où elle a "créé un cercle permettant aux femmes de réfléchir ou de discuter". Pour elle, avant tout, il faut que "les femmes osent parler...".

.../...

(1). Texte intégral à la rubrique B de notre catalogue de documentation.

(2). Il ne nous a malheureusement pas été toujours possible de vérifier l'orthographe des noms de toutes les participantes aux travaux des Commissions. Nous présentons nos excuses aux intervenantes dont le patronyme se trouverait "écorché", et à celles dont les conditions parfois défectueuses de l'enregistrement ne nous ont pas permis de comprendre le nom.

Mme KRUGEL du Parti Féministe français, affirme que "la politique ce n'est pas seulement la course au pouvoir. Nous avons fait notre parti parce que nous sommes convaincues que les femmes ne doivent compter que sur elles-mêmes". Et elle conclut : "la société ne changera pas tant que la moitié du monde sera dominée par l'autre..."

Une intervenante, "mère et grand-mère" affirme que "nous perdons notre temps... Tous ces constats ont déjà été faits".

Mme Sylvia NIOLLET-CHIODI, co-fondatrice du Parti féministe, affirme que "les femmes ne doivent plus attendre que les hommes leur accordent des droits" et préconise un "engagement massif des femmes".

Mme THIBAUT, de la C.G.C., relate son expérience de médecin-chercheur et affirme que, dans ce secteur, règnent "des inégalités entre hommes et femmes au niveau de l'embauche : à diplômes égaux, on préfère un homme à une femme ; on préfère même un homme avec moins de diplômes à une femme..."

Mme ERLICH, de la C.F.T.C., affirme que "lorsque les femmes le veulent, elles réussissent..." Regrettant que "les militantes ouvrières soient peu nombreuses aux Journées Internationales de Paris", elle note que "par le syndicalisme, les femmes ont fait avancer les problèmes féminins". Critiquant le film (1) "Une femme, c'est quoi?", elle lance un appel aux journalistes contre la publicité.

Mme DEMONCHY, U.D.R., présente deux propositions : l'une pour que l'on fasse "des mouvements de femmes des lieux d'échanges"; l'autre pour que "les fonds électoraux bénéficient aux femmes mariées et aux mères de famille".

Mme R. LE DANTEC, de la C.F.T.C., émet quelques regrets sur le pré-rapport qui, selon elle, ne reflète pas tous les travaux de la Commission préparatoire. Affirmant que "le syndicalisme est la meilleure ouverture à une vie active", elle conclut : "les femmes ont leur part, qu'elles la prennent!".

Une intervenante norvégienne fait remarquer que "si l'on veut que les problèmes avancent, il faut obtenir une représentation égale des hommes et des femmes dans les parlements".

Mme Laure MOGHAIZEL du Conseil International des Femmes du Liban, insiste sur l'importance de la participation des femmes dans la vie politique et s'interroge sur les raisons de leur non-participation qui, précisément, selon elle, sont "politiques".

Mme Rita TALMAN, Secrétaire Nationale du Mouvement "Choisir", se déclare "d'accord avec les constats du pré-rapport" et affirme qu'"il n'y a pas de fatalité dans la condition féminine". Elle propose que soit fixé  
.....  
(1). Compte-rendu de cette présentation à la page 2 du présent condensé analytique.

"un quota de 15% de femmes aux postes de responsabilités des partis et des syndicats" et que l'on prévoit des "cadres de formation et d'information pour les femmes..."

Mme PEETERS CLAUDUN, Vice-Présidente de la C.G.C. en Belgique présente "quelques réflexions" et insiste sur le fait que "depuis 3 ans, un parti féministe unifié a présenté des candidates aux élections...". Et l'oratrice s'explique ainsi : "les Partis traditionnels, depuis, ont donné des places aux femmes" en Belgique.

Mme Colette FLESCH, Bourgmestre de Luxembourg, estime que "les changements à faire sont d'abord des changements de mentalité". Et elle ajoute : "...si nous participons aux activités politiques et syndicales, ce n'est pas d'abord en tant que femmes, mais en tant que citoyens conscients d'être pleinement responsables..."

Mme GROSSUS, Parti Radical Réformateur, se déclare giscardienne et insiste sur le problème de la drogue chez les jeunes : "...Il n'y a rien pour les jeunes qui sortent de cure de désintoxication..."

Mme ESSAKALI, du Maroc, estime que "le caractère international des Journées Internationales de Paris est un peu perdu de vue : l'émancipation des femmes des pays en voie de développement doit être prise en considération...". Elle explique que, dans son pays, la loi donne pratiquement tous les droits aux femmes, mais que "la tradition empêche l'application de cette loi...". Lutter contre la tradition, "telle devrait être notre prochaine étape".

Mme Fatima HASSAR, Membre du Bureau Central de l'Istiglal au Maroc, rappelle les 3 thèmes choisis par l'O.N.U. pour l'Année Internationale de la Femme : égalité, développement, paix. Elle propose notamment que soit demandé aux Gouvernements ayant ratifié les conventions de l'O.N.U. "que ces conventions soient respectées et appliquées..."

Mme Marcelle CAMPANA, Conseiller aux Affaires étrangères, ancien ambassadeur à Panama, regrette que les femmes n'aient bien souvent accès aux grands corps de l'Etat "qu'à titre d'alibi". "Etant une de ces femmes-alibi", ajoute-t-elle, "j'ai été de celles qui ont prouvé aux hommes que les femmes sont capables de tenir certains postes". En conclusion, elle propose, pour la Fonction Publique, la formule : "à compétence égale - avancement égal".

Mme Yvone HEYSCH, syndicaliste, soutient d'abord que les femmes elles-mêmes sont beaucoup trop misogynes : "chacune d'entre vous doit faire le point !". Elle préconise que l'on "sensibilise les jeunes femmes au syndicalisme et que, d'abord, l'on règle le problème du couple..."

Mme Anne Marie FOUQUIN, du Bureau du C.N.J.A., fait part de son expérience dans le monde rural : "...la formation n'est pas affaire de diplômes et de titres... Nous avons combattu aux côtés de nos maris. C'est ainsi que les hommes ont reconnu notre place..."

Mme C. FANTHOU-GRENIER, C.G.C., est représentante syndicale dans son secteur professionnel, ce qui la conduit à "ne représenter que des hommes parce qu'il y a très peu de cadres féminins". Elle conclut : "il faut qu'il y ait complémentarité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle comme dans la vie du couple".

Maître Gisèle HALIMI, Avocat à la Cour, explique d'abord pourquoi elle est "militante de gauche et féministe"; Elle veut "réhabiliter le véritable féminisme qui est, si on le comprend bien, une lutte révolutionnaire... Parmi les colonisés, les opprimés, les prolétaires, les êtres les plus colonisés, les plus opprimés, les plus prolétaires sont les femmes...". L'oratrice note ensuite que "2 smigards sur 3 sont des femmes... 60% des chômeurs sont des femmes...". En conclusion, "...il est nécessaire que les femmes militent aux 2 niveaux : dans les structures politiques et syndicales d'une part ; et dans les mouvements féministes d'autre part".

Mme POUILLARD, administrateur aux Télécommunications - administration qui compte 38% de femmes - note d'abord que "la participation plus large que nous demandons pour les femmes, nous devons la demander dans l'intérêt de la nation tout entière, et dans l'intérêt des hommes". Il ne doit plus y avoir de "domaine réservé" pour les fonctions des femmes.

Mme GONCET, Secrétaire Générale de la Fédération Internationale pour l'Economie familiale, Membre du Bureau exécutif du Mouvement pour le Socialisme par la participation, propose deux mesures : - les textes scolaires doivent être analogues pour les filles et les garçons ; - les femmes doivent accepter "l'égalité dans les inconvénients", un service national par l'exemple.

Mme le Dr ROLLET-AGUILLOU, de la C.G.C., Membre du Conseil Economique et Social, notant que "le plus difficile, c'est de déclencher la volonté des femmes à s'engager", relève aussi que "si les femmes ne sont pas souvent Ministre des Finances, elles le sont toujours à leur foyer...".

Mme Claude MAZIER, Intendante de l'Education Nationale, animatrice de l'Union Féminine Civique et Sociale, veut "revenir au vrai sujet de la réunion" : aboutir à des "conclusions pratiques" sur la base du pré-rapport. En conclusion, : "...il nous reste à enfoncer des portes ouvertes" car l'égalité, au plan de la loi, est déjà acquise.

M<sup>o</sup> Nicole BONNIER, Avocat à la Cour, U.D.R., conseiller municipal de Neuilly, Secrétaire Générale de la Confédération des Travailleurs Intellectuels, constate que les femmes incriminent les états-majors des Partis au lieu de faire ce qu'il faut pour être représentées : "elles ne doivent compter que sur elles-mêmes". Réclamer des quotas fixes dans les instances des Partis ne lui paraît pas réaliste : "ce qu'il faut exiger, c'est une proportion par rapport aux adhérents".

Mme CONSTANS, norvégienne, estime qu'il faut "profiter de l'Année Internationale de la Femme" pour faire établir dans chaque pays des conventions pour les droits des femmes : aucun homme n'osera s'y opposer.

Mme RIGAILLE, enseignante occitane, déclare qu'elle est "venue au féminisme au terme d'une radicalisation politique, non pour faire de l'ouvrage de dame!".

Mme BEGIN, député canadien et première femme élue au gouvernement fédéral il y a deux ans, rappelle que les statistiques de la Commission d'enquêtes sur le statut des femmes ont déjà été données. Elle veut apporter seulement son témoignage personnel en reconnaissant avoir eu quelques difficultés à parler et revendiquer au nom de toutes les femmes de son pays qui représentent 52% de la population.

Mme Solange LEHOR du Conseil National de l'UDR, se déclare "chrétienne pratiquante" et dit n'avoir pas "l'impression d'être inférieure ni brimée". Elle a trouvé son équilibre dans le couple qu'elle forme avec son mari : "nous sommes complémentaires".

Mme VAANANEN après avoir rappelé le caractère international de la réunion, demande à Mme LECLERC de reprendre la parole pour présenter les projets de motion finale.

Mme LECLERC présente les 4 textes qui ont été préparés, le dernier l'ayant été à la demande de la C.G.C. et de la C.N.C. de Belgique. L'objectif, déclare le rapporteur, est, "aujourd'hui, de regrouper le plus grand nombre des besoins des femmes de tous les pays".

Après un certain nombre d'interventions visant à modifier les projets de textes, Mme LECLERC relit ceux-ci. De nouvelles interventions tendent à faire valoir, notamment, que "ce n'est pas aux gouvernements de faire de la propagande pour les syndicats". Une autre discussion s'engage à propos du film "Une femme, c'est quoi?" - une intervenante demandant son interdiction pure et simple, une autre estimant que, au contraire, il est susceptible de "sensibiliser l'opinion".

M. SABOURET du Cabinet de Mme Françoise Giroud, intervient à la fin de cette discussion générale, pour attirer l'attention sur le danger considérable qu'il y aurait à insérer dans une motion une phrase demandant qu'on change, éventuellement, le mode de scrutin pour favoriser l'accession des femmes à la vie politique". Il admet que "la représentation féminine dans les Assemblées a chuté à partir du moment où on est revenu au scrutin uninominal", mais il rappelle aussi que "dans les conseils généraux, aux élections de 1973, le nombre des femmes est passé de 53 à 71 - c'est-à-dire une augmentation de 50%. Or, ces élections se font au scrutin uninominal".

Mme Virginie TSOUDEROS, membre du Parlement grec "le premier après la dictature", rappelle qu'"il y a encore des prisonnières politiques dans ce monde" et elle propose une motion pour "la libération immédiate de toute prisonnière politique et spécialement en Espagne et au Chili". Elle propose en outre un deuxième texte pour la création d'une commission d'enquête sur "la misère des réfugiés de Chypre".

Après une ultime et brève discussion sur ces propositions, Mme VAANANEN remercie les participantes et lève la séance.

# Journées Internationales de Paris

Condensé analytique (8)

## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION N°2 : "ROLE DES FEMMES DANS LA VIE ECONOMIQUE"

En l'absence de Mme Sylvia OSTRY, Sous-Ministre au Ministère de la Consommation et des Corporations du Canada, désignée comme Présidente de la Commission, c'est la co-Présidente, Mme Marcelle DEVAUD, membre du Conseil Economique et Social, Présidente du Comité du Travail Féminin, qui ouvre et organise les travaux auxquels participent environ 250 personnes.

Ont pris place à la tribune, autour de Mme DEVAUD : Mme Paulette HOFMAN (Force-Ouvrière) rapporteur de la Commission ; M. OHEIX, Directeur Général du Travail et de l'Emploi au Ministère du Travail ; Mme Paulette LAUBIE, Chef d'entreprise (n'employant que des femmes) ; Mme Jacqueline GASTINNE, ingénieur, Présidente des Femmes démocrates ; M. COMBETTE, Conseiller technique au Cabinet de Mme Françoise GIROUD ; Mme JUGE (C.G.C.) Receveur des Postes ; M. Gérard FLAMANT, Chargé de mission au Secrétariat Général du C.T.F., secrétaire de la Commission.

Mme Paulette HOFMAN, Secrétaire Confédérale de Force-Ouvrière, présente le prérapport sur le "Rôle des femmes dans la vie économique" (1) qu'elle a préparé, notamment, avec Mme Jacqueline GASTINNE. Insistant sur les conditions de rapidité dans lesquelles ce texte a dû être élaboré, elle y voit une base de travail, un "constat" propre à justifier la contradiction. En conclusion, Mme HOFMAN déclare notamment : "...La solidarité raisonnée des peuples doit l'emporter sur les égoïsmes nationaux particuliers et les préjugés dépassés. Il n'y aura jamais de véritable rôle économique des femmes que dans un monde en paix".

Mme Denise LECOULTRE (2) de l'OCDE, signale l'existence d'un groupe de travail de son organisation, qui s'occupe notamment des problèmes de garde des enfants, de la formation, de l'égalité des chances et des rémunérations. Une prochaine session d'étude, en collaboration avec le Bureau International du Travail se penchera sur les iniquités en matière de Sécurité Sociale et de fiscalité.

Mme Florence GERARD, de la Commission des Communautés Européennes, analyse la "Directive" récemment présentée au Conseil des Ministres des 9, sur la formation professionnelle, la promotion, les conditions de travail. Cet "Instrument juridique" prévoit des possibilités de recours en cas de manquement à l'application du principe de l'égalité des traitements. "On espère que (ce texte) sera adopté

.....  
(1) Texte intégral à la rubrique B de notre catalogue de documentation.

(2) Il ne nous a malheureusement pas été toujours possible de vérifier l'orthographe des noms de toutes les participantes aux travaux des commissions. Nous présentons nos excuses aux intervenantes dont le patronyme se trouvait "écorché", et à celles dont les conditions quelquefois - défectueuses de l'enregistrement ne nous ont pas permis de comprendre le nom.

té en 1975". Enfin Mme GERARD évoque le projet d'une unité de documentation européenne sur le travail des femmes.

Mme THIAM (Sénégal) explique le rôle des sénégalaises dans l'économie de son pays et insiste sur la situation des femmes rurales (les paysans représentent 80 % de la population) "membres à part entière des coopératives de production" La tâche la plus urgente ? L'alphabétisation de ces femmes rurales.

Mme KOSTROWICKA, Vice-Recteur de l'Ecole Centrale de Planification et de Statistiques de Varsovie, présente un tableau général de la situation en Pologne où l'égalité de droits entre hommes et femmes est acquise depuis plus d'un demi-siècle : sur 34 millions d'habitants plus de la moitié sont des femmes et en 1973 près de 9 millions et demi de femmes étaient aptes au travail, soit environ 46 % de la population active. L'oratrice regrette la "féminisation excessive de certains secteurs". La Santé notamment (77 % des femmes) et le Commerce (plus de 70 %). Elle insiste sur la nécessité d'éduquer les enfants afin de modifier la Conscience sociale pour laquelle maison et famille sont les domaines de la femme.

Mme Marcelle DEVAUD rappelle à l'ordre les oratrices à venir : Les temps de parole doivent être limités. La Présidente recommande de ne pas "exposer de situation" mais de faire des propositions pour la motion finale.

Mme Simone MARTIN (Vice-Présidente du Centre National des Jeunes Agriculteurs) se préoccupe de l'installation des jeunes femmes en milieu rural, remarquant qu'elles sont plus nombreuses que les jeunes hommes à l'abandonner. Elle rappelle que son organisation a présenté des demandes d'aides familiales pour résoudre ce problème.

Mme DEVAUD propose aux participantes intéressées par les problèmes des femmes rurales de



se réunir pour élaborer leurs propositions communes en vue de la motion finale.

Une intervenante veut organiser le débat en l'axant sur "Les deux types de femmes : celles qui travaillent pour résoudre leurs difficultés financières et celles qui travaillent parce qu'elles le veulent bien..."

Mme GALABERT, Diréctrice du Centre d'Etudes de l'Emploi, analyse les problèmes de fiscalité et des cotisations sociales des femmes. Sur le premier point, elle estime que les règles de déduction ne tiennent pas assez compte de la situation de la femme qui travaille. Sur le deuxième, elle pense que les cotisations des femmes devraient permettre de dégager des fonds pour créer des crèches et des équipements collectifs.

Mme DEVAUD propose que ces points figurent dans la motion finale.

Une Intervenante revient sur les cotisations sociales, estimant qu'à ce point de vue "la femme n'est pas considérée comme majeure" puisque son mari ne peut bénéficier d'aucun de ses droits s'il arrête de travailler.

Une Intervenante "à propos du recensement en cours", recommande aux femmes qui ne sont pas salariées mais s'occupent de leur intérieur, de remplir le bulletin individuel à la rubrique "travaillez-vous sans être salarié".

Mme THIAM regrette que le rôle de la femme productrice dans les coopératives n'ait "pas été fondamentalement abordé dans le pré-rapport".

Mme Sonia KOUCHINSKY, PDG d'une entreprise n'employant presque que des femmes, insiste sur l'absentéisme "qui est un frein considérable lorsqu'il s'agit de choisir un collaborateur". La collectivité devrait résoudre le problème de la garde des enfants malades, et éviter ainsi une des causes majeures d'absentéisme.

Mme DEVAUD rappelle à ce sujet les récentes propositions de Françoise Giroud pour que l'on prenne en considération le couple et non pas l'un ou l'autre des deux parents.

Mme Paulette LAUBIE propose que l'on fasse "ressortir le potentiel économique que représente les femmes au travail". Les statistiques le plus souvent, sont mixtes ou ne concernent que les hommes. La Commission devrait se pencher sur ce problème.

Mme DEVAUD donne lecture d'un projet d'intervention de Mme Vaillant sur la durée du travail. Un groupe de femmes de l'Oise souhaite poser à M. OHEIX la question de savoir s'il y aura à l'avenir assez d'emplois pour les femmes ?

M. OHEIX répond qu'en tous cas les responsables "le souhaitent et l'espèrent". Il note d'abord que "le taux d'activité féminine est en augmentation constante" et que ce phénomène est irréversible, même si "partout, il y a plus de 45% de femmes de moins de 25 ans inscrites comme demandeuses d'emploi". Il note aussi que les industries dans lesquelles les femmes sont le plus frappées par le chômage sont les industries

à prédominance féminine - le textile par exemple. Il faut donc que l'emploi féminin ne soit plus considéré comme flexible. Pour cela, notamment, il faut que les filles elles-mêmes échappent aux discriminations professionnelles - ce qui ne se réalisera que si elles bénéficient, "dès l'école primaire", d'une formation absolument identique à celle des garçons, qui leur rendra possibles tous ces choix. La seule discrimination admissible est celle en faveur de la femme enceinte et de la femme mère qui doivent être libres de travailler ou de ne pas travailler.

Mme DEVAUD ajoute à ce propos que "au cours de la dernière année, l'emploi industriel s'est augmenté de 80.000 unités qui sont uniquement des éléments de main d'oeuvre féminine. Elle insiste à son tour sur la nécessité de la formation de la masse des femmes qui désirent travailler.

Mme VILLEBRUN (du CNPF) ne croit pas que, si l'on accorde indifféremment au père ou à la mère le droit de garder un enfant malade, ce soit dans l'état actuel des moeurs - le père qui exerce ce droit.

Marie-Françoise DROULERS auteur d'une thèse de doctorat sur le travail à temps partiel, s'est rendue compte que ce problème ne concerne pas seulement les femmes. Le problème de la formation n'est pas le seul important. Pour les femmes qui restent chez elles, il faudrait une rémunération : il faut prendre en compte l'activité économique de la mère au foyer, et restructurer les heures supplémentaires pour permettre le travail à temps partiel à celles qui le désirent.

M. OHEIX veut mettre en garde l'assemblée contre cette conception : "s'il suffisait de comptabiliser la masse des heures de travail et de la diviser par un certain nombre d'individus, nous l'aurions déjà fait !" Nous pouvons tout au plus considérer cela comme un avenir souhaitable.

Mme Hélène MISSOFFE, député de Paris, pose le problème de savoir ce qui est la meilleure solution pour l'enfant, est-ce la mère, ou les équipements collectifs (la crèche) ? La présence de la mère auprès de l'enfant est souhaitable pour lui et pour elle. Pendant ce même temps, elle pourrait être formée à s'occuper des enfants de pré-maternelle et trouver, ensuite, un travail dans ce secteur.

Mme SIMON, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, note que les femmes qui travaillent sont toutes, en même temps, des femmes au foyer. Or, le travail au foyer doit être considéré comme un travail complet : les charges qui sont attachées au travail à l'extérieur doivent aussi s'attacher au travail au foyer. Or ce n'est pas le cas pour l'instant. La solution c'est de dégrèver partiellement d'impôt les revenus des femmes qui travaillent à l'extérieur.

Mme CHAIGNE, de l'association des paralysés de France, se penche sur les difficultés rencontrées par les femmes handicapées pour leur insertion dans la vie économique. 25 % des femmes handicapées mariées travaillent.

Mme MISTORU (Roumaine) voit dans la situation

.../...

de la femme roumaine "un corollaire des transformations radicales intervenues ces 3 dernières décennies dans la structure économique, politique et sociale du pays et les succès obtenus dans l'édification socialiste". Le taux d'activité des femmes roumaines atteint près de 45 %. Elles se répartissent ainsi : plus de 35 % dans l'industrie, 59 % dans l'agriculture, 52 % dans le commerce, 65 % dans l'enseignement, 41 % dans culture-arts-sciences, 72 % dans la santé.

Mme DEVAUD fait état d'une note de Mme Monique Martin, Présidente de la fédération des employeurs des personnels de maison, faisant remarquer que les 600.000 employés de maison, à temps partiel ou complet, ont été oubliés, ainsi que leurs 800.000 employeurs.

Mme M'RABET, du Maroc, dresse un tableau de la situation de la femme dans son pays où 70 % de la population appartient au secteur rural. L'oratrice analyse le phénomène des coopératives féminines dans les campagnes, qui existent dans 15 des 25 provinces du royaume.

Mme AFSSIA, sous-directeur au Ministère de l'Economie Nationale de Tunisie, rappelle que, dans son pays, avant l'indépendance, on ne trouvait de femmes actives que dans l'agriculture et l'artisanat. Depuis 1956, entrée massive des femmes tunisiennes dans la vie active due à une législation permettant aux femmes leur accès à l'enseignement mixte et à la vie publique. L'oratrice, enfin, énumère les points d'améliorations encore souhaitables.

Mme PALMYRE d'Haïti veut parler des problèmes qui appartiennent à toutes les femmes par-dessus les forces nationales. Evoquant le film "Une femme, c'est quoi ?" présenté en séance plénière (1) elle conclut que les femmes qui collaborent avec les publicitaires se considèrent elles-mêmes comme des objets. Cela provient de l'éducation : les mères n'élèvent pas leurs fils et leurs filles de la même façon.

Une Intervenante veut que l'on s'intéresse aux "cas sociaux" -10 % de la population féminine française- femmes marquées par l'inégalité des chances, l'absence de formation, le chômage que l'on retrouve dans les emplois les plus dévalorisants. Comment se montrer solidaires de ces femmes les plus démunies ?

Mlle AUBERTIN, responsable d'organisation familiale, veut insister sur "le rôle de la femme consommatrice". Il y a mieux-être, élévation du niveau de vie, mais le "bonheur est-il de consommer plus, ou de consommer mieux ?" Elle souhaite une prise de conscience de ce problème par les femmes et que la motion reflète ces préoccupations concernant la consommation (droit à l'information, éducation des consommateurs, etc...).

Une Intervenante fait état des travaux du club de Rome sur la "remise en cause radicale de notre économie, qui menace la survie de l'homme... "Chaque femme désire pour son enfant un avenir viable... Or, notre économie se construit à court terme". Elle donne en exemple les centrales nucléaires, et souhaite que tou-

tes les femmes "subordonnent leurs revendications quantitatives à court terme à l'intérêt de l'humanité toute entière".

M. COMBETTE du Cabinet de Madame Françoise Giroud, indique, en réponse à l'intervention de Melle Aubertin, qu'il existe un "groupe usagers" dans le cadre de la préparation du VIIe Plan : "Ce groupe a déjà mis l'accent sur le rôle de la femme dans la consommation".

Mme G. CORDIER, de l'EDF, revient sur les centrales nucléaires pour souligner la "très mauvaise information", qui prévaut en la matière : à leur époque, "les centrales thermiques présentaient exactement les mêmes problèmes".

Mme BURLE veut souligner "combien la femme est touchée quand le chef de famille -c'est-à-dire, pour l'instant, l'homme- change d'emploi. La femme qui a été formée pour un métier doit souvent l'abandonner". L'oratrice souhaite que les femmes ainsi obligées à se déplacer, ne restent pas des marginales et qu'elles puissent se recycler.

Mme CRENESSE du Comité National de la Consommation, s'associe à l'intervention de Mlle Aubertin, mais veut insister sur l'existence des émissions régionales de consommateurs. De même, il existe des organismes régionaux de la consommation. Il ne faut pas que le "rapport ignore ce qui existe".

Une Intervenante de l'Union régionale des organisations de consommateurs d'Aquitaine signale que "nous avons eu cette année 10.000 personnes qui se sont adressées à nous!"

Mme ROGER-VASSELIN de la DATAR, estime que "de nouvelles valeurs sont en train d'émerger" - notamment la notion de croissance - point zéro que l'on ne doit pas écarter de la réflexion à l'intervention de Mme Missoffe sur le "droit à avoir des enfants".

Mme GALABERT reprend la parole pour remarquer que "la plupart des interventions ont mis en évidence la nécessité de laisser aux femmes le choix entre le travail et le non-travail". Elle estime indispensable que, "l'on souligne la nécessité de prendre en compte ce que représente comme apport à l'économie nationale tout ce qui est accompli par les femmes au foyer".

M. OHEIX rappelle que "tout récemment, M. Lenoir, Secrétaire d'Etat au Ministère de la Santé, a fait un appel pour le bénévolat - ce qui montre combien le gouvernement yattache de l'importance... Cependant quantifier le bénévolat est, sur le plan économique, une chose très difficile..."

Paulette HOFMAN, rapporteur de la commission, donne lecture d'une première version de la motion finale, qu'elle soumet à l'appréciation des participantes.

Le Sous-groupe agricole et rural donne, à son tour, lecture de son projet de texte.

Mme DEVAUD à la suite de ces lectures, souhaite qu'en conclusion du texte de la motion, soit indiqué "l'esprit de solidarité entre les nations développées et celles en voie de développement". Plusieurs intervenantes formulèrent leurs observations, sur lesquelles la discussion s'instaure pour la mise au point définitive du texte.

(1). Voir ci-dessus la séance plénière du samedi 1er mars, p.2

# Journées Internationales de Paris

Condensé analytique (11)

## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 3 - "EDUCATION, FORMATION, CULTURE, SPORT"

La Présidente, Mme Rita de BACKER, Ministre belge de la Culture néerlandaise et des Affaires flamandes, ouvre les travaux et donne immédiatement la parole à Mesdames Yvonne LAPALU et ORJOLLET, de l'Union Féminine Civique et Sociale, qui vont présenter le "pré-rapport" (1) de la Commission. Ont pris place à la tribune autour d'elles : - les 2 co-Présidentes, Mmes VORRINCK, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement des Pays-Bas et Le Professeur PELLE-DOUEL, sociologue ; - Mesdames Michèle DECOUST de la Commission "Sport Féminin" au Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine ; Nicole FABIANI du Centre d'Information Féminin et Jacqueline ABITBOUL de l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes (AFPA), secrétaires de la Commission aux travaux de laquelle environ 200 personnes participent.

Mme LAPALU précise tout d'abord que "ce rapport est fidèle aux idées et aux thèmes qui ont été exprimés dans la hâte de réunions parfois trop courtes, et il est incomplet car il ne représente qu'une expérience française...". Il faudra donc le compléter au plan international. "Nous avons beaucoup à faire pour rendre définitif ce pré-rapport provisoire". Mme Lapalu commente alors, et explicite, les principaux points du pré-rapport (1).

Mme de BACKER demande aux personnes qui souhaitent intervenir de lui faire savoir par écrit.

Mme ORJOLLET "Après cet exposé des contenus et des projections possibles du pré-rapport", veut insister sur "la nécessité d'une ouverture complète des systèmes scolaires en direction de la vie : c'est l'individu lui-même qui doit construire sa propre éducation... (il faut qu'il puisse) s'insérer dans un monde en mouvement... (il faut enfin, pour les femmes) leur apprendre à s'insérer dans la vie civique".

Mme de BACKER estime que la discussion doit d'abord s'organiser autour de l'éducation - et sur la façon dont l'éducation peut concourir à "la nouvelle répartition des tâches".

Mme Ritt BORJMANN, (2) de la Commission "Education" de "l'International Year of Women" se félicite d'avoir vu aux Journées Internationales de Paris ce que des femmes, de tous les continents et de tous pays, peuvent devenir : "c'est une encourageante espérance pour tout ce que nous avons à faire". Elle évoque les "programmes informels" de l'UNESCO pour l'éducation des femmes : l'une des façons d'apprendre, à l'âge moyen, est d'apprendre par l'action".

Mme Pilar BELLOSILLO de l'Union mondiale des Organisations féminines catholiques de l'Espagne, estime que la présentation de l'éducation permanente dans le pré-rapport est "un peu restrictive". Elle estime que "l'absence d'une éducation politique bloque tout développement au niveau de la conscience

ce des femmes". Il faut que les femmes accèdent à la "vision culturelle de leur vie".

Mme KNIEBUHLER présente la "préformation pour les femmes" créée par l'Université de Provence qu'elle représente aux Journées Internationales de Paris avec Mme Anne LEONI. Le but est de les inciter à "une participation plus active à tous les niveaux de la vie professionnelle et publique". 80 femmes à Aix, 80 autres à Marseille suivent cet enseignement qui "se heurte à 2 obstacles" : l'obstacle financier (précarité des aides des pouvoirs publics ; et l'obstacle des débouchés professionnels - en période de récession - de cette préformation.

Mme Millicent ELLIOT de Grande-Bretagne veut présenter une expérience "extraordinaire" qui vient de se dérouler dans le Royaume-Uni. Le gouvernement, en 1960, a décidé la création d'une université "sans mur" - destiné à permettre aux personnes n'ayant pu poursuivre leurs études, de reprendre celles-ci. "J'en ai fait moi-même l'expérience". L'oratrice explique comment fonctionne cette université (2 "valeurs" par an pendant 3 ans) : pas de discrimination entre les vrais étudiants et ceux qui reprennent leurs études.... L'oratrice a 60 ans, elle est très fière d'avoir ainsi pu accéder au niveau supérieur : c'est une expérience positive, intéressante pour toutes les femmes qui veulent poursuivre des études tout en élevant leurs enfants.

Mme Jacqueline JAGU-ROCHE, Membre de la Communauté Internationale Baha'ie, donne lecture du premier paragraphe de la déclaration remise par son organisation, en février 1947, à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies. Son organisation tient "pour un principe fondamental que l'éducation doit être obligatoirement universelle, ouverte à tous".

Mme CARLSEN, Professeur de lycée et vice-Présidente de l'Association des professeurs de Français du Danemark, parle du système danois d'éducation sexuelle "dès les premières classes" et évoque la "vie spoliée" de nombreuses femmes "parce qu'elles ne connaissaient pas la vie sexuelle". D'autre part, elle souligne que "dans une famille pauvre, ce sont toujours les

(1). Texte intégral à la rubrique C de notre catalogue de documentation

(2). Il ne nous a malheureusement pas été toujours possible de vérifier l'orthographe des noms de toutes les participantes aux travaux des Commissions. Nous présentons nos excuses aux intervenantes dont le patronyme se trouverait "écorché", et à celles dont les conditions quelquefois défectueuses de l'enregistrement ne nous ont pas permis de comprendre le nom.

garçons qui bénéficient de l'éducation". Enfin, elle insiste sur "le rôle des femmes" tel qu'il est décrit dans les manuels scolaires : il faut, autant que possible, les refaire.

Mme PELLE-DOUEL veut que l'on réfléchisse "au vocabulaire que nous utilisons et qui est très glissant...". Il lui semble qu'il faut "refuser systématiquement de faire toute différence dans le langage, entre hommes et femmes, en utilisant par exemple des expressions comme : la spécificité des tâches, la nature des tâches, les dons spécifiques, etc...". Il faut au contraire tout axer sur "l'identité fondamentale des aptitudes", sinon "nous retombons, à notre insu, dans des discriminations sournoises". Elle propose, lorsqu'on veut "parler du droit d'être une femme" qu'on utilise le mot "altérité". Elle réclame, enfin, pour les hommes le droit "à la compétence dans l'éducation des enfants".

Mme TOURE (Mauritanie) estime que les femmes de son pays, "malgré leur désir de se trouver solidaires des autres femmes" sont "au point de vue intellectuel et économique sur des paliers très différents". Tout ce que l'on a dit jusqu'ici sur l'éducation ne peut concerner qu'une mince minorité d'Africaines : "chez nous, la majorité - pour ne pas dire la totalité - des femmes sont analphabètes". L'oratrice cite un auteur arabe : "Eduquer un homme, c'est éduquer un individu, éduquer une femme, c'est éduquer la société". Elle expose alors le système mauritanien des "centres d'éducation féminine" et des "centres de travail collectif féminin" et des "centres d'opération de sauvetage contre l'ignorance". Elle note, au passage, que jusqu'ici dans son pays islamique, l'école était fermée aux filles. Elle souhaite cependant que, au niveau de l'O.N.U. notamment, de nouvelles conventions "facilitent l'égalité d'accès à l'école" entre garçons et filles. Elle insiste enfin à son tour sur les images, stéréotypes contenus dans les manuels scolaires et qui perpétuent la discrimination hommes-femmes. Elle souhaite que la motion finale reflète toutes ces préoccupations.

Mme le Dr YOUNG, de l'association britannique "Return to education and training", présente un tableau général de la situation des femmes qui travaillent en Angleterre. Après s'être mariées de plus en plus jeunes, les jeunes anglaises, de plus en plus souvent, tentent de reprendre une activité vers l'âge de 30 ans. C'est pour cela que le gouvernement a tenté de leur offrir des structures de recyclage. Ces cours ont obtenu le plus grand succès auprès des femmes divorcées ou veuves.

Mme Jacqueline BRASSEUL du Centre de formation de formateurs d'adultes, veut donner une "brève information sur les femmes désireuses de reprendre un emploi". Le centre reçoit pour elles des subventions : or, "des bruits ont été chuchotés" récemment, selon lesquels il ne fallait plus présenter des demandes de subventions pour les dossiers femmes, "cela risquerait d'aggraver les taux de chômage". L'oratrice "livre cette information à la réflexion de la Commission".

Mlle Elizabeth TINTHOUIN, de l'organisation des Handicapés de France, signale tout d'abord que "le nombre des handicapés va croissant".

Il faut permettre aux femmes qui avaient un métier avant leur accident de continuer leur activité. D'autres ont droit à l'éducation. Elle insiste sur le problème des transports des handicapés et de l'accessibilité des lieux publics. Elle condamne, notamment, l'enseignement par correspondance "qui aboutit à une coupure de l'handicapé du monde réel". Il faut donc "un aménagement technique de notre société". Handicapée elle-même, étudiante, l'oratrice lance un appel à la solidarité de toutes les femmes pour que les handicapées bénéficient d'une véritable intégration sociale.

Une intervenante Camerounaise insiste à son tour sur la spécificité de la promotion des femmes dans les pays en voie de développement : "une éducation politique de la femme rurale est nécessaire pour sa prise de conscience, pour qu'elle pense à d'autres rôles que ceux de mère et d'épouse". L'organisation des Femmes de l'Union nationale du Cameroun "fortement soutenue par son Président", porte pour cela "tous ses efforts sur le développement de la femme rurale : nous voulons qu'elle devienne une citoyenne digne...". L'Année Internationale de la Femme "doit nous donner une réponse" à l'attente de ces femmes.

Mme Mc KENNA, actrice, membre du Conseil de l'Irlande, s'estime privilégiée parce qu'elle a reçu une bonne éducation. Elle insiste sur la nécessité des bourses scolaires qui facilitent la poursuite des études des jeunes. Dans son pays, "les plus intelligents peuvent obtenir jusqu'à 3 bourses". Son seul regret : les jeunes filles se marient de plus en plus tôt et n'ont pas, ensuite, le courage de reprendre leurs études.

Mme le Professeur SOUTHER-BAILLET estime que les éducatrices doivent avant tout "redéfinir le contenu même des disciplines". Elle recommande notamment que, dans l'enseignement de la littérature, on refuse les méthodes de critique utilisées jusqu'ici, "parce qu'elles vous enferment encore une fois dans les stéréotypes", et d'examiner plutôt "pourquoi la femme a été enfermée dans ces stéréotypes". "Prenez le Faust de Goethe : remplacez Faust par une femme, et Marguerite par un homme et vous verrez que le monde s'écroule !". Elle donne d'autres exemples dans l'Histoire où la femme, pourtant toujours présente, a disparu.

M. Alain BRULE, spécialiste de la formation dans l'entreprise, revient sur "la notion d'identité de la femme... dans laquelle, selon lui, peut se définir aussi l'identité de l'homme". L'orateur note d'abord, à propos de l'aliénation des femmes que "nous vivons actuellement un héritage funeste". Il pense ensuite que "si les femmes souffrent d'un stéréotype de la condition féminine, les hommes souffrent aussi d'un stéréotype de la personnalité et de la Condition masculine".

Mme TOYOUX, veut dénoncer les systèmes de formation basés seulement sur l'objectif "du poste possible" : "Parmi les femmes rurales, des valeurs sont à découvrir, non à étouffer par des systèmes de pensée téléguidés en fonction des désirs gouvernementaux". Il ne faut pas que la formation soit du "marchandage qui profite de l'action féministe". Elle recommande notamment que les écoles primaires offrent des cours audio-visuels aux parents pour leur offrir une vraie émancipation.

Mme OSSEDA de la Fondation pour la réadaptation des déficients visuels, elle-même aveugle de naissance, mariée, mère de 3 petits enfants, fonctionnaire au Ministère des Finances, souligne qu'il y a "très peu de choses réalisées en France, à l'heure actuelle" pour les déficiences visuelles. Elle note que les hommes déficients visuels se marient beaucoup plus facilement que les femmes parce qu'ils reçoivent une bien meilleure formation. Elle insiste aussi sur la nécessité de l'éducation des parents eux-mêmes.

Mme DIALO, du Mali, estime que "le problème le plus urgent est celui de nos soeurs analphabètes, réduire l'écart qui se creuse entre les mères de famille et leurs enfants qui vont à l'école". La conséquence est que "toute une génération de jeunes filles" se trouve "déracinée, sans aucune attache avec le contexte traditionnel". Or "aller à l'école ne doit pas signifier se couper de la tradition". Il faut concilier éducation et tradition.

Mme BEAUSSOLEIL regrette que les travaux de la Commission aient tourné à la "réunion d'information" : elle souhaitait y trouver "un débat". Ayant fondé un centre de formation des femmes dans l'entreprise, elle souhaite que l'on n'oublie pas les 8 millions de femmes qui travaillent en France", à côté des problèmes de celles qui ne travaillent pas et que l'on cherche à "insérer ou à réinsérer dans la société".

Mme THIROUIN, "convaincue de l'importance primordiale de l'éducation", considère que "la personne humaine - donc la femme aussi - n'a pas encore la place qui lui revient dans la société tout entière". Elle réclame une éducation civique "plus complète" que celle assurée aujourd'hui dans les écoles - "la teneur de cette formation devant être envisagée au niveau international", afin de faciliter la compréhension de tous.

Mme BOUCHBAR, du Maroc, veut réparer ce qu'elle estime être un oubli dans le pré-rapport : "Pourquoi ne pas prévoir pour les femmes un service civique qui ferait d'elles des citoyennes responsables" ? En ce qui concerne la formation permanente, elle souhaite qu'elle soit assurée aussi par les institutions réputées culturelles, car il ne doit pas y avoir de dissociation en la matière.

Mme Sylviane GRANGE se montre, elle aussi, très "frappée de n'avoir pas entendu parler jusqu'à présent de culture". Elle souhaite que "l'on parle plus de culture en parallélisme avec l'éducation". Elle voit dans la culture "le moyen essentiel d'accomplissement pour une femme".

Mme RADISSON estime qu'il faut adapter la formation des femmes à leurs besoins réels, les aider par "un plan pédagogique à prendre en charge leurs responsabilités". Elle cite l'expérience-pilote de CHENOVE, "qui a été conduite par les intéressées elles-mêmes et qui va aboutir à la création de postes dont le besoin a été ressenti au niveau local".

Mme MARC lit un message d'Yvonne SAY, secrétaire de la Section française de la Ligue Internationale des Femmes pour la paix et la liberté. Ce message suggère l'organisation

d'une campagne des femmes pour une promotion de la paix", et une information "sur la teneur des pactes et conventions internationaux". "Une telle éducation est absolument indispensable".

Mme VIROT regrette, elle aussi, que "cette réunion ne soit pas un véritable débat d'ensemble", veut poser des questions dont elle estime qu'elles ont été oubliées : quelles sont les conditions matérielles dans lesquelles on pourra réaliser la formation, le libre choix des femmes ?

Une intervenante regrette que l'on ait "dressé un tableau très noir de la formation rurale". Elle veut "rendre hommage à M. CHIRAC qui a fait faire un bond à cette formation".

Mme de BACKER se propose de donner lecture du projet de motion, en précisant que les participantes pourront, ensuite, organiser un débat "sur les affaires culturelles proprement dites".

Après cette lecture, demande est faite d'un rajout sur les handicapés. Lecture est faite de ce projet, adopté sous réserve de modifications de forme.

Une autre motion sur les femmes rurales sous-développées est, à son tour, présentée et adoptée.

Comme prévu, ensuite un nouveau débat s'instaura sur la culture, le mandat de la Commission (sur lequel Mme ORJOLLET s'explique), le rôle des musées et le 10% scolaire, etc...

.../...

# Journées Internationales de Paris

Condensé analytique (14)

## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 4 - "FAMILLE-HABITAT-NATALITE".

Madame Zora TOMIC, Ministre Yougoslave de la Santé, Présidente de la Commission, ouvre la séance de la Commission n°4. Comme, malheureusement, elle ne pratique ni le Français ni l'Anglais (la traduction simultanée de cette dernière langue est assurée), elle s'adresse aux participantes en Allemand, et c'est M. Pierre BOISARD, Président de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui va animer les travaux de la Commission qui groupe environ 250 personnes. Autour de Mme TOMIC et de M. MAZARD ont pris place à la tribune : Mme Anne-Marie COUTROT, responsable des publications de "L'Ecole des Parents et des Educateurs" désignée comme rapporteur de la Commission ; Mme Caroline ELIACHEFF, médecin, chargé de mission au Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine ; Mme Nicole de CLERMONT TONNERRE, administrateur du mouvement "Aide à toute détresse" ; Mme PELLETIER, Présidente de l'Ecole des Parents et des Educateurs ; Mme Marie-Thérèse JACONO, chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer ; et M. Jean-Marie ROCHE, chargé de mission au Comité du Travail Féminin. M. BOISARD donne la parole à Mme A.M. COUTROT pour la présentation du prérapport (1).

Mme A.M. COUTROT, "avant de résumer ce rapport et d'en dégager les questions qui pourraient faire l'objet d'une discussion plus approfondie" tient à dégager une première question : "De quelles femmes et pour quelles femmes allons-nous parler ?..." Ensuite à toutes les questions que nous allons débattre ?". L'oratrice présente ensuite "en le lisant à travers les lignes", la première partie du prérapport de la Commission.

M. BOISARD, reprend alors les trois questions clés qui se posent dans cette première partie du prérapport :

- La femme a-t-elle un rôle spécifique et privilégié dans la famille ?
- La mère est-elle nécessaire à plein temps et tout le temps ?
- Les résistances masculines et féminines à l'activité féminine.

Il propose le débat sur ces trois thèmes.

Mme S. DE BUCY (2) Présidente de Bar sur Aubre Accueil, rappelle que "l'enfant est la principale richesse du pays" et que "toutes les découvertes modernes ont montré qu'il souffre quand sa mère ne lui consacre pas un certain temps pour l'élever". Elle comprend

.....  
(1) Texte intégral à la rubrique C de notre catalogue de documentation.

(2) Il ne nous a malheureusement pas été toujours possible de vérifier l'orthographe des noms de toutes les participantes aux travaux des Commissions. Nous présentons nos excuses aux intervenantes dont le patronyme se trouverait "écorché", et à celles dont les conditions quelquefois défectueuses de l'enregistrement ne nous ont pas permis de comprendre le nom.

donc mal "que l'on veuille actuellement confier l'enfant à des organismes publics pour que les femmes travaillent". Elle suggère qu'on donne un salaire à la "mère employée chez elle à plein temps".

Mme COLLIGNON, Conseillère municipale d'un petit village du Gard, croit "qu'il y a plusieurs paliers dans les problèmes posés : de la naissance, au placement en crèche, à l'entrée en maternelle. Jusqu'à quel palier la présence de la mère est-elle nécessaire ? En outre, il faut diversifier les solutions selon qu'il s'agit d'enfants bien portants ou d'enfants-problèmes".

Mme Paule GRALL, Présidente de la Fédération Nationale des Femmes chefs de famille, rappelle qu'il existe "des femmes seules chargées d'enfants... et si l'on décide que les femmes doivent élever leurs enfants pendant un certain nombre d'années, cette catégorie devrait bénéficier de compensations matérielles très fortes...".

Mme Zora TOMIC estime que, en effet, "pour certaines femmes, il n'y a pas le choix entre rester à la maison où aller travailler". En Yougoslavie, on se préoccupe beaucoup que toute femme puisse mener de front son rôle de mère, de citoyenne et de femme qui travaille "C'est à la société d'aider la femme, de mettre tout en oeuvre pour qu'elle puisse choisir quand elle veut travailler, garder son enfant, ou s'occuper d'autre chose".

Mme PELLETIER, estime que "dans la plupart des pays, il n'y a pas de vraies possibilités de choix" : si la Commission décide que la mère est irremplaçable ou que, au contraire,

.../...

elle ne l'est pas, on pourra, ensuite, proposer qu'il y ait un véritable choix.

Mme Gisèle THERET, de l'Union des Femmes Françaises, rappelle que son organisation a assisté aux travaux préparatoires de la Commission (1). Le Bureau National de l'UFF lui a demandé de présenter "une courte déclaration... parce que nous voyons les choses de façon globale, et surtout par rapport au choix de la qualité de vie".

En conclusion du texte dont l'oratrice donne lecture et qui met en cause l'action gouvernementale dans tous ses aspects, l'U.F.F. déclare :

"Oui, les femmes veulent participer pleinement aux décisions qui les concernent. Oui, elles souhaitent une véritable concertation avec les pouvoirs publics, sans cesse offertes par eux mais qui n'est jamais entrée dans les faits. Rien n'a jamais été octroyé aux femmes qu'elles n'aient conquis. Elles le savent. Aussi poursuivront-elles leur action avec la certitude de gagner la place qui leur est due, avec la conviction que leur promotion sera bénéfique au pays, à toute la communauté humaine."

M. J.M. ROCHE veut répondre à l'intervention de Mme de BUCY sur les conséquences de la carence des soins maternels. Il ne les "néglige pas : mais de là à dire que les mères qui travaillent s'occupent moins de leurs enfants" lui paraît "hâtif". Il cite une étude récente: il y a moins d'enfants dyslexiques dans les familles où la mère travaille que dans celles où la mère ne travaille pas. A propos du "salaire social de la mère au foyer", il rappelle qu'il pose "un problème à l'égard des travailleuses : la solution pourrait peut-être être trouvée dans une augmentation des crédits aux équipements".

Mme Annie CLAVIER, Commissaire des guides de France, responsable de Lunéville Accueil estime que, pour que la femme ait le choix entre le travail ou rester chez elle, "il faudrait reposer la question de sa formation".

Mme MAZZOCHI, Vice-Présidente du Conseil International des femmes de l'Italie du Nord, estime que l'on doit parler "du droit de l'enfant, élever un enfant, c'est un travail très important". Les femmes ne doivent plus avoir peur de dire : je perds mon travail, parce que mon enfant est malade. "La maternité, alors, ne sera plus ressentie comme une frustration". L'oratrice suggère que les mères bénéficient d'aides à la maison.

Une intervenante estime que "une femme ne doit pas aliéner toute sa vie à la vie de ses enfants". Il faut "donner à la femme les structures qui lui permettraient de choisir sa maternité et qui n'excluent pas sa réussite professionnelle ou sociale". Il faudrait "un partage de la charge des enfants entre le père et la mère". "Les femmes ont tort de considérer

qu'elles ont un rôle unique : celui d'élever leurs enfants".

Mme BRUNDTLAND, Vice-Présidente de la commission, reprend l'intervention de Mme MAZZOCHI pour indiquer que la présence du père est aussi importante que celle de la mère, au point de vue émotionnel et social, dans l'évolution du petit enfant. Elle souhaite que ce "parallélisme" du père et de la mère soit respecté à tous points de vue, pour la vie familiale, comme pour la vie professionnelle.

Mme A.M. COUTROT se déclare tout à fait d'accord avec les deux dernières interventions : "c'est dès la naissance, et même avant, que l'homme et la femme doivent se partager le rôle éducatif". La commission peut-elle arriver à un consensus sur ce point ?

Mme BECQUART, puéricultrice, "d'accord avec Mme COUTROT", remarque toutefois que les expériences d'éducation communautaire tentées un peu partout dans le monde, sont progressivement abandonnées. "La relation mère-enfant est sans doute indispensable pendant un certain temps".

Une intervenante, elle aussi d'accord sur la "notion de partage des tâches" note que les femmes "qui se retrouvent seules" seraient beaucoup moins déphasées si elles avaient pris l'habitude de ce partage des responsabilités.

Mme FRETIGNY, ancien avocat, Vice-Présidente de l'UNAF du Calvados, veuve de guerre, estime "souhaitable surtout que la femme puisse avoir le choix des vocations : travailler ou élever ses enfants".

Mme SALLE, sage femme, membre du Mouvement National des Femmes, et Présidente du Croissant Rouge de Mauritanie (équivalent de la Croix-Rouge), veut faire remarquer que, dans son pays "le problème ne se pose pas en terme de choix : pour pouvoir choisir, il faudrait qu'il y ait du travail pour la femme !... Seul le mari a une formation et c'est lui qui travaille". Le problème de la formation des femmes est donc capital. Il faut aussi "changer de mentalités".

Mme BOSSOT, du Mouvement "Aide à toute détresse", demande "de quelle famille on parle" lorsqu'on évoque "le rôle spécifique de la femme dans la famille". Il faut tenir compte des femmes les plus défavorisées.

Mme Thérèse OUALLET, directrice d'un foyer de jeunes travailleuses, veut insister sur les droits de l'enfant : celui d'avoir un père et celui d'avoir une mère. On ne peut pas oublier le rôle du père et "maintenant, il faut s'attacher surtout à la notion de couple".

Mme MAILLAN, du Club Soroptimiste, se demande si, à côté du rôle de la mère, il ne faudrait pas "insister aussi sur le rôle de l'épouse". Les hommes, demande-t-elle, n'ont-ils pas tendance "à privilégier l'épouse en laissant tomber la mère ?".

Un intervenant, spécialiste de sexologie, contredisant Mme BECQUART, présente un plaidoyer pour l'éducation collective des enfants. Il affirme qu'en Chine comme en Israël, les enfants ainsi élevés sont moins souvent "névrosés, attardés mentaux" que dans les autres pays

\*\*\*\*\*  
(1) Ces travaux se sont déroulés pour chaque commission de la mi-janvier à la mi-février au siège du Secrétariat Permanent, 32 rue de Babylone.

Mme RIETY, Présidente de Loiret Accueil, revient sur ce sujet en faisant valoir que les équipements collectifs ne vont jamais aux petites villes.

M. BOISARD note qu'il reste deux points à traiter : l'habitat et la natalité et demande qu'on limite les interventions sur la famille.

Une intervenante contredisant la thèse de l'éducation collective des enfants, souhaite que, au contraire, "on donne toutes les facilités aux femmes pour s'occuper de leurs enfants plus longtemps".

Une intervenante revient sur la demande d'une allocation pour la mère pour que celle-ci ne soit plus complètement dépendante de son mari".

Mme de RECY, Vice-Présidente de la fédération nationale des aides aux mères de famille, estime que "certainement, la mère de famille est irremplaçable pendant un certain temps... Pour l'instant, en France, on n'a encore rien trouvé de mieux que de laisser les enfants et le mari à la garde de la mère".

Mme SECRETAN, représentante Suisse de la Fédération Internationale des Droits de l'homme auprès des Nations Unies estime que "ce qui pèse le plus sur la femme actuellement c'est un sentiment de culpabilité si quelque chose ne va pas bien avec ses enfants... Or l'enfant a une mère et un père". La raison de ce sentiment de culpabilité, c'est le conditionnement social de la femme qu'il faut donc modifier. Notamment, déclare l'oratrice, la femme doit se libérer des idées traditionnelles sur la sexualité.

Une intervenante suédoise intervient au sujet de la liberté de choix accordée aux femmes. A son avis, la femme mariée, qu'elle ait des enfants ou non, "soutenue" par son mari est plus libre qu'une célibataire qui doit subvenir seule à ses besoins. La législation suédoise en ce qui concerne la famille est, à son avis, plus équitable que dans les autres pays.

Mme GELIS, de la Fédération des Famille de France de Dijon, estime que "le rôle de mère de famille devrait être reconnu, pendant un certain temps au moins comme, une véritable profession à laquelle nous demandons que soient attribués un salaire et les droits à la retraite".

M. BOISARD donne la parole à Mme A.M. COUTROT pour qu'elle présente la suite de son pré-rapport sur l'habitat et la famille, afin que le débat puisse se compléter. Il en est ainsi fait.

Mme de La TOUR, Présidente de l'Union Française des Femmes Architectes, note qu'il n'y a que 2,2 % de femmes architectes en France et rappelle que dans certains pays les femmes interviennent beaucoup plus activement dans la construction de l'habitat. Or, elle ressentent les besoins beaucoup mieux que les femmes. Elle réclame donc la promotion des "femmes qualifiées" aux postes de responsabilité dans ce secteur.

Mme KARÄINEN, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de Finlande, nous rappelle que la politique familiale en Finlande est très objective. Elle garantit l'égalité des droits à tous citoyens. La contraception, le droit à l'avortement, la protection de l'enfance y sont très développés.

Mme RULMONT, de l'UDAF de Haute Vienne, estime que "l'on n'a pas assez parlé de la participation de la femme à la construction de la société, de son action possible au sein des commissions d'urbanisme, des conseils municipaux etc.."

Mme Y. DUFOUR, médecin, condition de la femme Provence Côte d'Azur insiste sur la nécessité, dans les grands ensembles de "centres de la petite enfance", qui facilitent le choix des femmes "et qui répondent à la diversité d'évolution du travail de la femme".

Une intervenante fait valoir que il y a en France "neuf millions de personnes de plus de 60 ans dont les 2/3 sont des femmes". En outre, "une femme sur 2 vit seule". Elle ajoute que "5 % seulement des femmes vivent en maison de retraite" et demande "quelle place faisons-nous à la femme seule qui a quitté sa vie professionnelle ou sa vie familiale"? Elle suggère que l'on résolve le problème au niveau des grands ensembles en préservant l'indépendance de la femme seule et celle de ses enfants.

M. BOISARD fait appel à la bonne volonté des participantes afin que, vu l'heure, elles retirent leurs demandes de prise de parole sur le thème "Habitat" pour les reporter sur le thème "Natalité" - débat dont il souhaite l'ouverture immédiatement.

Mme GRALL veut cependant insister sur "l'importance de l'habitat pour l'insertion ou la ré-insertion des femmes qui sont seules avec des enfants". Mme MINACA, architecte, reprend aussi la parole, exhorte "les femmes présentes à participer, à revendiquer pour des logements, la qualité de la gestion des équipements...". Mme ULRICH, Directrice à la Fédération des PACT, propose que "l'on compare le patrimoine immobilier français avec l'étranger...". M. BOISARD estime que "ce n'est pas raisonnable...". Une intervenante, représentant "la femme sous-prolétaire" affirme que "les équipements ne sont pas utilisés par ceux qui en ont besoin..."

M. BOISARD, avant d'ouvrir le débat sur la natalité, donne lecture d'une communication de Mme Françoise GIROUD sur le salaire maternel. Le Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine "rappelle que si l'allocation de salaire unique était simplement portée au niveau du SMIC, cela représenterait le budget de l'éducation nationale, soit 45 milliards de Francs nouveaux!"

Mme A.M. COUTROT ouvre le débat sur la natalité sur la base du pré-rapport de la commission.

Mme SECRETAN "parle, cette fois, en qualité de secrétaire du canton de Genève pour la régulation des naissances". Elle annonce l'existence à Genève d'un centre de recherches sur la sexologie "qui est le seul de son genre en Europe". Ce centre essaie de dresser des statistiques sur des questions diverses, celle-ci notamment : pourquoi une femme désire-t-elle un enfant ? (56 % des femmes interrogées ont accouché sans avoir désiré leur enfant).



Mme NKOUE, Haut Commissaire aux Affaires Sociales du Gabon, rappelant que "le taux de mortalité infantile est très élevé dans son pays", présente les grandes lignes de la politique de natalité de son gouvernement. Elle insiste sur le problème de la stérilité dans son pays.

Dr VIOLAKI, signale qu'en Grèce, le taux de natalité est très faible et que les gens de plus de 60 ans représentent la majeure partie de la population Grecque. Des mesures socio-économiques sont prises, entre autres, l'aide aux mères qui ont des enfants de moins de 2 ans. A son avis cette mesure devrait être étendue aux enfants de 3 et même 4 ans, ce qui pourrait apporter une solution au problème démographique dont souffre son pays.

Une intervenante d'un club d'accueil des Deux Sèvres, insiste sur la notion de couple "avec la possibilité d'horaires aménagés (pour les femmes). En ce qui concerne la régulation de la natalité, elle insiste sur "la nécessité de moyens d'information très répandus et accessibles". Enfin elle souhaite une prompt application de la loi d'orientation "pour la réintégration des handicapés".

Mme Chantal PIANCHOT, du Mouvement français pour le planning familial, "regrette que la loi n'ait été votée que si tard" et s'interroge sur la raison pour laquelle les permanences du planning ne sont pas plus fréquentes.

Une intervenante du Cameroun expose "la politique nataliste de son pays sous-développé en matière de population.. Pour nous les problèmes de population se posent de façon très différente de celle de la France : notre pays, grand comme les 3/4 de la France ne compte que 6 millions d'habitants...". Elle insiste elle aussi sur la stérilité "très importante" dans son pays.

Mme YVERT-JALU, professeur, "au risque de se faire huer" veut faire remarquer que "il est regrettable que les principaux états adoptent une politique populationniste, alors que l'un des plus grands fléaux qui menace notre humanité est la surpopulation."

Une intervenante, chargée de la planification familiale au ministère Marocain de la Santé, estime que les situations sont très variables de pays à pays. Le taux d'accroissement du Maroc est de 3 % : "la population aura doublé dans 20 ans". Elle expose les diverses mesures législatives instaurées au Maroc " pour que chaque famille ait le nombre d'enfants qu'elle veut...".

Mme GERARD du mouvement "CHOISIR" Région Est, se félicite de l'abrogation de la loi de 1920 sur l'avortement, souhaite "une grande place pour l'information sexuelle et à l'information sur la contraception".

Mme Monique PELLETIER, à la demande de M. BOISARD, vient alors présenter un projet de motion qui, dit-elle, "n'a pas été facile à établir car il n'y a pas eu de consensus sur un très grand nombre de points". Un bref débat s'instaure sur chacun des thèmes successivement présentés, afin de mettre au point le texte final.

**LES TRAVAUX DE LA COMMISSION N° 5 - "JUSTICE, DROITS DES FEMMES"**

La Présidente de la Commission Mme SUMMERSKILL, Secrétaire d'Etat ouvre les travaux de la Commission, dont la co-présidence est assurée par Mme CARETONI, ont pris place à la tribune autour d'elles : Mme Nicole CATALA, professeur de Droit et Mme Michèle GOBERT, professeur de Droit, toutes deux rapporteurs de la Commission ; Mme Christine CHANET, conseiller technique au Cabinet de Mme Françoise GIROUD ; et Mme Françoise BARRAIRON, magistrat à la Chancellerie.

Après s'être enquis, auprès des participantes sur le fait de savoir si toutes possèdent le texte du Prérapport "Droits des Femmes" (1), Mme SUMMERSKILL en présente les auteurs Mmes CATALA et GOBERT. Cette dernière présentera le texte du rapport concernant les droits civils, Mme CATALA présentera le texte concernant les problèmes sociaux.

Mme Michèle GOBERT, rappelle notamment, en présentant le prérapport, que "en principe, la femme est tout à fait inintéressante pour le Droit civil français... Ses droits, lorsqu'ils doivent être déterminés, le sont par concurrence avec les hommes". Elle rappelle aussi que, jusqu'ici, avec le mariage, "La femme disparaissait", au profit de l'époux et du père... Mais il faut savoir que, depuis 1964 (première modification de la législation de la famille), le constat que l'on peut faire est infiniment plus réconfortant...". Mme GOBERT énumère alors, en les commentant, tous ces progrès législatifs, tant au point de vue de la promotion que de la protection de la Femme.

Mme SUMMERSKILL, informe l'assemblée qu'elle vient de recevoir une demande d'intervention de Mme Maria TELLO, Présidente des "Femmes Juristes" en Espagne.

Mme TELLO (2), veut parler de la "situation civile de la femme espagnole aujourd'hui". Le code espagnol, dit-elle, n'a pratiquement pas été modifié depuis 1889. L'Association des Femmes Juristes espagnoles a approuvé un projet de réforme du droit des familles, basé sur l'égalité des droits entre les deux sexes et il "élimine l'obéissance du mari et l'incapacité de la femme en cas de mariage". L'oratrice précise que ce projet, dont elle énumère les autres points importants, doit être débattu le

(1) Texte intégral à la rubrique C de notre catalogue de documentation.

(2) Il ne nous a malheureusement pas été toujours possible de vérifier l'orthographe des noms de toutes les participantes aux travaux des Commissions. Nous présentons nos excuses aux intervenantes dont le patronyme se trouverait "écorché", et à celles dont les conditions quelquefois défectueuses de l'enregistrement ne nous ont pas permis de comprendre le nom.

5 mars 1975 à l'Assemblée Nationale espagnole.

Mme KRAOMER-BACH, avocat à la Cour, veut présenter "quelques observations très brèves sur "l'excellent rapport de Mme GOBERT". Elle suggère notamment que les régimes matrimoniaux soient modifiés - que le régime dit "de partiSi pation aux acquêts" soit institué régime légal "parce qu'il instaure, pendant le mariage l'égalité absolue des époux", tout en respectant la notion de communauté en cas de dissolution du mariage. En ce qui concerne le respect des pensions alimentaires, d'autre part, elle se déclare d'accord pour la création d'un Fonds de garantie.

Une intervenante du Maroc, estime "qu'il nous faut tenir compte, dans ce débat, de la situation des femmes dans chaque continent". Elle fait remarquer que, par exemple, la femme ne prend jamais le nom de son mari lorsqu'elle se marie. De même, la femme musulmane "depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, n'a jamais connu de problème de séparation de biens". Il faut tenir compte de toutes ces particularités. L'oratrice insiste sur la nécessité de ne pas abandonner les "privilèges des femmes de certains continents sous prétexte de les faire bénéficier d'une égalisation des droits vus à la façon occidentale. Elle cite notamment la polygamie légale. Elle conclut : "on ne peut pour la Femme tailler un seul patron ajustable à toutes les femmes du monde. Apprenons donc à véritablement nous connaître...".

Mme Yvonne TALLEMAND-GUILLARD, avocat à la Cour de Paris, Présidente de la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Juridiques, se dit convaincue que "il ne faut pas attendre que toutes les femmes sachent utiliser tous leurs droits pour en réclamer et en obtenir la plénitude. C'est comme si on avait attendu que les esclaves sachent lire et écrire pour leur donner la liberté". D'autre part, elle propose la création d'une "commission

.../...

pluri-disciplinaire" à laquelle un père ou une mère pourrait avoir recours - et non plus à un juge - en cas de conflit de l'autorité parentale. Cette même commission pourrait servir de recours en cas de difficultés dans l'application des mesures suivant la non-conciliation en cas de divorce (droits de visite etc...).

Mme ALLAG, Conseiller à la Cour d'Alger, veut "apporter quelques précisions sur la législation concernant la femme algérienne" et, notamment : "...La femme s'est imposée et a acquis ses droits dans la société. Nous devons consolider cette situation par des lois. Nous ne pouvons parler de socialisme et de révolution sans que les lois soient socialistes et révolutionnaires...". Pour autant, "la question ne se pose même pas de mettre en doute l'attachement des femmes algériennes à l'Islam". L'oratrice expose alors les points principaux de revendication de l'Union des Femmes Algériennes pour un projet de code de la famille envisagé "dans l'intérêt de tous les hommes aussi bien que de toutes les femmes".

M. NDING, Conseiller Juridique au Secrétariat d'Etat à la promotion féminine du Gabon, se réfère à l'intervention de la participante marocaine qui a "fait observer que le Droit est divers selon les pays... Nous sommes forcés de constater qu'il existe des civilisations juridiques assez différentes, à travers le monde..." L'orateur constate que "le droit instauré par la colonisation" et qui survit postérieurement à celle-ci "met la condition de la femme dans une situation nettement inférieure à celle qui prévalait avant la colonisation". L'orateur donne plusieurs exemples : l'incapacité de la femme due au mariage, dépossession du nom de la femme dans le mariage, etc... Il note que, dans l'ensemble, sauf immixtion de l'Islam patrilinéaire, "les sociétés africaines, traditionnellement, sont matrilineaires : à l'heure actuelle, sous prétexte de progrès, l'enfant, par son nom, par sa filiation, par son héritage se trouve rattaché au père et non plus à la mère". L'orateur, à tous ces propos, parle de "régression" de la condition féminine africaine "sous prétexte de progrès".

Une Intervenante Ukrainienne, vivant hors de son pays par refus du régime soviétique présente "une liste des femmes qui purgent leurs "crimes" pour avoir exigé les droits de l'homme, dans les prisons et les camps de concentrations soviétiques". L'oratrice conclut : "d'autres qui se comptent par milliers, sont impossibles à énumérer".

Mme Nicole CATALA, co-rapporteur du prérapport vient à la tribune présenter un texte concernant les problèmes sociaux (1), en attirant brièvement l'attention sur les lignes générales qui ont orienté sa réflexion". Pour le rapporteur, "dans notre pays, la promotion de la femme a résulté d'un double mouvement : l'un qui a fait accéder les femmes au droit commun - c'est-à-dire à l'identité

de statut avec les hommes ; l'autre qui a comporté l'élaboration et le perfectionnement d'un statut propre". Et elle ajoute que, personnellement, elle estime que "pour être les égales des hommes, les femmes n'ont rien à gagner à développer encore ce statut propre...". Elle "se félicite" ensuite des deux textes autorisant les pratiques contraceptives et l'interruption volontaire de grossesse. Elle souhaite à ce dernier sujet que la Commission se prononce sur un vote sur la prise en charge par la Sécurité Sociale des frais médicaux de l'interruption de grossesse. Le rapporteur passe ensuite aux problèmes du droit du travail. Elle se demande "combien de femmes usent réellement" des possibilités que leur offrent les textes sur la maternité. En ce qui concerne les discriminations pour l'accès à l'emploi elle ne voit pas "de mesure juridique à proposer : c'est une question d'évolution des mentalités...". Le rapporteur examine ensuite successivement les problèmes de l'égalité des salaires, la représentation féminine dans les comités d'entreprise, la durée du travail et les congés, et pour finir "les progrès enregistrés en matière de Sécurité Sociale, notamment dans les régimes de retraites".

Mme Micheline GROUTIN, inspectrice des Affaires Sociales, chargée d'un rapport sur "la Sécurité Sociale de la femme" pour le B.I.T. demande aux participantes étrangères de lui envoyer leurs "idées, l'état de leurs législations". Elle communique son adresse : 6, chemin Desvallières, 92410 Ville d'Avray.

Mlle RUELLAN, déclare que "chaque fois que l'on affaire à des femmes, les questions concernant les prestations de la Sécurité Sociale sont un sujet quotidien de préoccupation...". Elle rappelle que, en France, "la femme qui ne travaille pas a le droit, de façon autonome aux prestations de la Sécurité Sociale ; elle n'est qu'ayant droit de son mari". En cas de dissolution du mariage, la femme perd toute protection. Elle souhaiterait qu'un débat s'instaure dans la Commission sur ce sujet, en comparant les situations en vigueur dans les pays représentés.

Mme Astrid LULLING, député et Bougmestre au Grand Duché de Luxembourg, insiste sur les réponses en ce qui concerne le Droit du divorce, en relation avec ces réalités de la protection sociale autonome de la femme mariée au foyer : "... Il est important d'instituer à côté du divorce-sanction, le divorce-remède ; mais nous ne devons pas oublier les femmes mariées sans occupation professionnelle- et il faut instituer pour elles une Sécurité Sociale indépendante, autonome...". Elle préconise une "participation aux acquêts sociaux". Elle estime que "c'est le problème n° 1 pour les femmes en Europe", et elle signale "une intéressante initiative de la Commission européennes sur l'égalité de traitement des travailleurs féminins et masculins..." (1) et souhaite la réalisation prochaine "pour l'harmonisation dans le progrès en Europe".

Mme SUMMERSKILL, préoccupée par l'heure qui avance, rappelle que la commission doit "pro-.../...

.....  
(1) Voir ci-dessus l'intervention de Mme Florence Gérard devant la commission n° 2, à la page 8 du présent condensé analytique.

.....  
(1) Texte intégral du Prérapport de Mmes GOBERT et CATALA à la rubrique C de notre catalogue général de documentation.

duire des résolutions". Elle donne la parole à une dernière intervenante.

Mme SALVER-GALBER se rejoûit de la dernière intervention qu'elle vient d'entendre concernant une réglementation prohibant les discriminations selon le sexe dans le travail. Elle rappelle que l'organisation internationale du travail s'était dotée "d'une convention à ce sujet, il y a de cela deux décades...". Elle veut cependant soulever un autre point "qui n'a pas encore été abordé" : Il s'agit de la Sécurité Sociale où "certains interdits relevant de la morale sont préjudiciables aux femmes". A son avis à la fin du 20ème siècle, les femmes devraient plus permettre que certains services gouvernementaux s'insèrent dans leur vie privée. Qu'une femme entretienne des relations avec un autre homme que son mari ne devrait pas être répréhensible aux yeux de l'Etat.

Mme SUMMERSKILL demande à Mme CATALA de lire un projet de résolution.

Mme CATALA présente donc "quelques propositions concernant les droits fondamentaux des femmes, ainsi que le droit fiscal, le droit du travail et le droit pénal". Elle annonce que Mme Michelle GOBERT fera, de son côté, des propositions concernant le droit civil. Le rapporteur propose un vote à mains levées sur la proposition visant à la prise en charge par la Sécurité Sociale des frais médicaux de l'intervention de grossesse.

Mme SUMMERSKILL, d'accord sur le principe de ce vote, demande toutefois un supplément de discussion "sur un sujet aussi important et aussi sérieux", afin que "le vote soit plus clair...". Elle consulte, d'autre part, l'assistance pour déterminer si elle souhaite une résolution en deux volets - droit social, droit civil - ou "une série de résolutions". Elle suggère pour sa part la première formule.

Mme CATALA "ne sait pas si cette formule est souhaitable". Elle explique le voeu de Mme SUMMERSKILL.

Mme SUMMERSKILL consulte la commission. Mais une certaine confusion règne chez les participantes qui, semble-t-il, n'ont pas bien compris ce qu'on leur demande.

Mme Michelle GOBERT estime que "le problème n'est pas de savoir si l'on veut une résolution ou plusieurs, mais de déterminer si la ou les résolutions" porteront sur le droit français ou concerneront "toutes les femmes de tous les pays". Rappelant que le Droit civil et le Droit de la Sécurité Sociale "sont des Droits essentiellement nationaux", le rapporteur de la commission déclare que "si la commission souhaite une résolution d'ordre international, personnellement, je ne pourrai pas en proposer, car chaque pays a sa législation".

Mme SUMMERSKILL, revenant sur la proposition de vote sur l'avortement de Mme CATALA, regrette que le texte n'en soit pas écrit en Anglais, qu'elle ne puisse le lire, et rappelant qu'elle est Ministre du Gouvernement de Grande-Bretagne et Présidente de la Commission, déclare "ne pouvoir conduire la réunion dans cette voie".

Une intervenante s'exprimant en langue anglaise

fait valoir que tout ce qui a été entendu dans la discussion était très intéressant mais qu'elle n'est munie d'aucun mandat de l'organisation qu'elle représente pour le vote de quelque résolution que ce soit.

Mme SUMMERSKILL : "puis-je demander qu'il n'y ait pas de vote ?". Elle répète que, en tant que Présidente, elle ne peut pas faire voter sur des textes non rédigés en Anglais. Elle consulte la Commission pour déterminer si celle-ci souhaite qu'il y ait vote sur une ou plusieurs résolutions.

Mme CARETONI approuve Mme SUMMERSKILL "et pas seulement parce qu'elle est Ministre : c'est très difficile de voter pour quelque chose qui soit bon pour nous toutes...". Elle suggère que la Commission "ou bien fasse des recommandations très générales, ou bien décide d'aider nos amies françaises pour les problèmes qui se posent en France...". Elle ne voit pas "la possibilité de faire une résolution qui soit bonne pour chaque pays". Elle consulte la Commission sur ce qu'elle souhaite. Après vote à mains levées, elle croit "pouvoir dire que nous sommes d'accord pour chercher à dire toutes ensemble quelque chose qui soit valable pour chaque femme dans l'ensemble des pays...".

Mme CARETONI propose ensuite, et met au voix, le principe selon lequel des délégations nationales pourraient présenter, chacune pour son pays, mais avec l'accord de la Commission, une résolution. Cette proposition est rejetée: "on ne fera donc pas de rapports nationaux".

Mme Marie-Josée JONGSI, Conseiller Juridique à la Commission des Communautés Européennes veut "insister sur le fait que nous ne sommes pas dans les conditions requises pour pouvoir émettre une recommandation ou une résolution". Elle suggère que "l'on retienne dans les deux grandes parties du prérapport - le droit civil, le droit social - de grands thèmes d'intérêt, en disant simplement que la Commission attire particulièrement l'attention sur les problèmes soulevés".

Mme CATALA relève que "si demain nous ne présentons aucune résolution en séance plénière, nous perdons toute la possibilité de nous faire entendre" et estime cela "fort regrettable".

Mme JONGSI insiste sur le fait que "personne n'a un texte de résolution à nous proposer...".

Mme CARETONI affirme qu'elle même, comme Mme SUMMERSKILL n'ont pas d'opinion à émettre et que la Commission est souveraine pour décider d'un "texte de recommandation générale comme le suggère l'oratrice précédente et ainsi d'ailleurs que la Commission en a décidé précédemment...".

Une intervenante affirme que "cette salle n'est pas compétente pour faire ni recommandation, ni résolution...". Rappelant qu'il y aura en Juin, à Mexico, une réunion de l'O.N.U de la conférence de l'Année Internationale de la Femme, elle estime que la Commission peut seulement tirer des "conclusions sur sa réunion de ce jour".

Mme GOBERT rappelle que "l'efficacité passe par la précision. Pour faire un vote utile, il faudrait voter sur un texte précis. C'est

en tout cas ce que, personnellement, j'avais préparé, sur un point important du code civil: le droit pour la mère de pouvoir, à égalité avec le père, s'occuper des biens du mineur... Cela n'intéresse pas, évidemment, les étrangères". Quant à la proposition de faire une résolution "sur des grands thèmes", elle n'en voit pas la possibilité "parce que, selon les pays, nous ne sommes pas techniquement au même point". Le rapporteur regrette enfin de n'avoir pas le temps de "démontrer à Mme KROEMER-BACH et à Mme TALLEMAN-GUILLARD que la législation répond parfaitement à leurs préoccupations...".

Mme CARETTONI estime qu'"il est tout à fait impossible d'arriver à un texte, ni général, ni particulier". Elle propose que les rapporteurs "fassent simplement un compte-rendu des travaux de la Commission devant l'Assemblée Générale".

Mme CATALA déclare "ne pas se sentir en mesure de présenter un rapport, demain. sur ce que vous

souhaitez". Elle demande qu'on lui donne "des propositions précises".

Mme CARETTONI ayant fait voter et ayant obtenu l'approbation de la Commission sur le principe d'un "compte-rendu" présenté par les rapporteurs en séance plénière lève la séance. (1).

\*\*\*\*\*

(1) De fait, Mme Nicole CATALA a présenté un rapport devant la séance plénière du lundi 3 mars (texte intégral à la rubrique I de notre catalogue) et, la Commission n'ayant pas adopté de résolution a publié le texte suivant : "La Commission "Droits des femmes" a estimé qu'il ne lui était pas possible de présenter de Résolution étant donné la diversité des systèmes juridiques en vigueur dans les pays représentés aux Journées Internationales de Paris".

.../...

## Fundação Cuidar o Futuro

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris  
Tel: 556 88 01

Presse — Documentation

LA SEANCE PLENIERE DU LUNDI 3 MARS 1975

C'est M. Jacques CHIRAC, Premier Ministre du Gouvernement français, qui ouvre les travaux de l'ultime assemblée plénière des Journées Internationales de Paris. Dans son discours (1), le Premier Ministre déclare notamment que "libérer les femmes ne saurait donc être les libérer de leur condition féminine, mais tout au contraire leur assurer les moyens de l'assumer pleinement... Le monde industriel est un monde difficile. Les femmes en ont pris leur part. Nous ne résoudrons pas leurs problèmes pour elles. Elles résoudront avec nous nos problèmes communs".

Durant l'intervention du Premier Ministre qui, appelé par d'autres obligations, devra quitter le Palais des Congrès, la salle dans laquelle se tient cette dernière séance plénière des Journées Internationales de Paris a achevé de s'emplier. Au moment où Mme Claude du GRANRUT, Responsable du Secrétariat Permanent pour l'Année Internationale de la Femme et Secrétaire Générale du Comité du Travail Féminin, prend la parole (1), de nombreuses personnes ne peuvent déjà plus pénétrer dans la salle archi-comble et devront suivre les travaux depuis les halls extérieurs grâce à la retransmission sonore des débats. Dans son intervention, Mme du Granrut dresse le bilan de l'action passée et expose les projets d'avenir du Secrétariat Permanent.

Le discours de la Responsable du Secrétariat Permanent se trouve interrompu par l'arrivée de Mme GISCARD d'ESTAING, femme du Président de la République. Photographes et cameramen l'assaillent de leurs flashes et de leurs projecteurs jusqu'à ce qu'elle ait pris place au premier rang sous les applaudissements de l'assistance, demandant qu'on lui communique toute la documentation relative aux travaux des Journées Internationales de Paris - et notamment les textes des motions adoptées par les Commissions (2).

Ce sont précisément ces textes que les rapporteurs des 6 Commissions doivent présenter maintenant. Ainsi se succèdent à la tribune (3) :

- Mme Claire Leclerc (et Mme Tina Anselmi, Présidente) pour la Commission n°1,
- Mme Paulette Hofman pour la Commission n°2,
- Mme Yvonne Lapalu et Mme Orjollet pour la Commission n°3,
- Mme Anne Marie Côtrot pour la Commission n°4,
- Mme Nicole Catala pour la Commission n°5,
- Mme Eliane Victor (et Mme de Lourdes Pintasilgo, Présidente) pour la Commission n°6.

Ces "motions et recommandations" ayant ainsi été soumises à l'Assemblée plénière, M. Pierre LAROQUE, Président de la Section sociale au Conseil d'Etat, et M. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, Professeur de Droit à l'Université de Paris se succèdent à la tribune (1) pour "apporter l'avis des hommes sur la Prochaine Etape" de l'amélioration de la condition féminine. Ils reçoivent l'un et l'autre un accueil et des applaudissements chaleureux de l'assistance.

Enfin, le Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, Mme Françoise GIROUD, prononce le discours de clôture (1) des Journées Internationales de Paris. Elle y déclare notamment : "les Journées n'ont pas constitué un aboutissement, mais un coup d'envoi. A vous de le faire résonner et de lui donner tous les prolongements que vous jugerez utiles pour que la "Prochaine Etape" vous mène loin, d'un pas léger et sûr...".

Après avoir quitté le Palais des Congrès, les participantes et les participants aux Journées Internationales de Paris purent se retrouver une dernière fois. Le Président du Conseil de Paris, M. MILHOUD avait eu, en effet, l'heureuse idée d'organiser une magnifique réception à leur intention dans les vastes salles de l'Hôtel de Ville de Paris. Vastes, certes, mais pas tout à fait assez, puisque là encore la meilleure preuve du succès fut donnée par le nombre - beaucoup plus élevé que prévu - de ceux et de celles qui mirent ainsi le point final aux trois Journées Internationales de Paris.

(1). Texte intégral à la rubrique J de notre catalogue de documentation.

(2). Pour la commodité de consultation de ces textes, nous les avons groupés ensemble et ils figurent à la rubrique I de notre catalogue.

(3). Ces "rapports sur les travaux en Commissions" explicitant le texte de chaque motion ont eux aussi été groupés à la rubrique I de notre catalogue.